

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

---

Université Mentouri Constantine  
Faculté des sciences Economique  
Et science de gestion

PGS : Collectivités locales et développements

Mémoire Présenté en Vue de L'obtention du Diplôme  
De Poste-Graduation Spécialisée  
Option : Collectivités Locales et Développements

*L'investissement local et  
Dynamique des territoires  
Cas de Constantine*

Présenté par  
Mr. Soltane Khaled

Sous la direction du :  
Pr. Benmissi Ahcen

**Jury**

- Professeur -  
- professeur -  
- professeur -

ABDELAZIZ CHERABI  
BENMISSI AHCEN  
BENARAB ABDELKARIM

président  
rapporteur  
examinateur

Année Universitaire 2006 – 2007

# remerciement

*Tout d'abord, je remercie dieu le tout puissant de m'avoir  
donner la santé, la volonté et la force pour terminer ce  
travail dans les meilleures conditions.*

*Je tiens à exprimer mes remerciements, mon respect et ma  
profonde gratitude à mon encadreur Mr. Benmissi Ahcene  
pour sa direction et son appui pendant les moments  
difficiles.*

*A vous messieurs les membres de jury pour avoir bien voulu  
examiner ce modeste travail.*

*J'adresse mes sincères remerciements à Mr. Makhlouf  
et M<sup>me</sup> Attik sans oublier Samir pour leurs précieuses aide.*

*Mes remerciements vont également à toute ma famille et  
ma belle famille pour leur soutien morale et leur  
encouragements.*

**Table Des Matière**

A.	Introduction Générale.....	1
B.	Eléments De Réflexion.....	2
C.	But Et Approche.....	2
D.	Technique D'intervention.....	3

*Première partie*

**Une Vision Sur Les Politiques de développement Economique local En Algérie**

Chapitre 1 : L'économie locale en Algérie

A.	Introduction.....	4
B.	La démarche stratégique de développement économique local.....	5
C.	La problématique du développement économique local en Algérie	5
1.	La stratégie de développement des années 70.....	6
a.	Les PCD.....	7
b.	Le FCCL.....	7
2.	La stratégie de développement des années 80.....	7
3.	Dans le cadre de la transition.....	8
a.	Plan de soutien à la relance économique I.....	8
b.	Programme complémentaire de soutien a la croissance.....	9
D.	Conclusion.....	9

Chapitre 2 : L'ajustement structurel et l'économie locale

A.	Introduction.....	10
B.	définition de l'ajustement structurel.....	11
1.	Pour le court terme .....	11
2.	Sur le moyen terme.....	11
3.	A long terme.....	11
C.	Les causes de l'ajustement structurel.....	12
1.	Les Etapes De La Crise .....	12
a.	L'explosion de la crise.....	12
b.	Les réformes économiques.....	12
D.	Les moyens qui on rapport avec l'économie globale.....	13
E.	Les moyens qui on rapport avec le commerce extérieur.....	13
1.	La loi du commerce extérieur.....	13
2.	Une politique fiscale.....	14
3.	La politique douanière .....	14
4.	La dévaluation de la monnaie .....	14

5.	La libéralisation du commerce extérieur.....	14
6.	Le développement du secteur privé.....	14
F.	Les conséquences du P.A.S sur le secteur économique.....	15
1.	Les conséquences du P.A.S Sur l'économie locale.....	15
2.	Les conséquences du P.A.S sur les entreprises publiques locales...	16
G.	Conclusion.....	17

### Chapitre 3 : Le droit de l'investissement en Algérie

A.	Introduction.....	18
B.	L'évolution du droit de l'investissement en Algérie.....	19
1.	Le décret législatif N° 93/12 du 05/10/1993.....	19
a.	La création de APSSI.....	19
b.	La création du CALPI.....	20
c.	Le bilan des projets concrétisé.....	21
2.	Fondements et portée de l'ordonnance 20-08-2001.....	22
a.	Le conseil national de l'investissement.....	22
b.	L'agence nationale de développement de l'investissement.....	22
c.	Guichet unique .....	22
d.	Le régime général.....	23
e.	Le régime dérogatoire.....	23
C.	Conséquence de la libéralisation.....	24
1.	Contribution du secteur privé au commerce extérieur.....	24
2.	Evolution des PME dans les dispositifs ANDI et ANSEJ.....	25
D.	Conclusion.....	26

### *Deuxième partie*

### **L'état Des Projets D'investissement à Constantine**

A.	Introduction.....	27
B.	Présentation De La Wilaya.....	28
C.	Les Potentialités De La Wilaya.....	28
1.	Ressources humaines et naturelles.....	28
2.	Rôle de métropole historique et contemporaine.....	29
3.	Sa position géographique.....	29
4.	La disponibilité de ressources minérales.....	29
5.	Ses potentialités industrielles.....	29
D.	Données générales sur l'emploi.....	30
E.	Quelques données générales relatives a L'investissement.....	31
1.	La situation du CALPI.....	32
a.	Idée générale sur l'état du foncier à Constantine.....	32
b.	Etat des zones industrielles et zones d'activités.....	33
2.	L'état des Projets D'investissement.....	34

a.	Bilan des projets d'investissements retenus par le CALPI.....	34
b.	Etat de projets en cour de réalisation.....	35
c.	Une synthèse sur les projets entrés en services.....	36
F.	Les contraintes qui affectent la naissance des projets.....	37
1.	L'environnement de l'investissement.....	38
2.	Les infrastructures économiques.....	38
3.	Les entraves administratives (la bureaucratie).....	39
4.	Les crédits bancaires.....	39
G.	Conclusion.....	41

Chapitre 2 : Les tentatives de la relance de ce processus

A.	Introduction.....	42
B.	Dans Le Contexte National .....	43
1.	Plan de soutien a la relance économique 2005-2009.....	44
2.	Le fond national de la relance et le développement agricole.....	45
a.	Une évaluation du programme FNRDA.....	46
b.	Pour Constantine.....	46
3.	Programme MEDA d'appui aux PME/PMI Algérienne.....	47
4.	La création d'un fond de garantie des crédits pour les PME.....	48
a.	Les objectifs du FGAR.....	48
b.	Mission du FGAR.....	49
c.	Nature des investissements couverts par le FGAR .....	49
d.	L'évaluation des missions du FGAR.....	50
5.	Banques Pour Dynamiser L'investissement.....	51
6.	L'enjeu de la reforme administrative en Algérie .....	51
7.	Une nouvelle vision pour le foncier.....	52
C.	L'Echelle Locale.....	52
1.	Le rôle des autorités locales dans la promotion des projets.....	53
2.	Le travail du CALPI .....	53
3.	La Création de L'observatoire de L'investissement.....	54
a.	La structure de cet observatoire.....	54
b.	L'observatoire a pour mission.....	54
4.	Impacte des zones sur les projets d'investissement locales.....	55
5.	Synthèse des travaux de la commission d'assainissement.....	56
6.	une banque de donnée des différents secteurs a développées.....	57
7.	Un nouveau démarrage pour le secteur agricole.....	57
8.	Les nouveaux projets d'investissement dans le Tourisme.....	58
D.	Conclusion.....	59

*Troisième partie*

**Quelques orientations**

**I. Une nouvelle vision pour les projets d’investissement dans le secteur tertiaire**

A.	Introduction.....	60
B.	Conséquence de l’absence du Foncier pour les projets du tertiaire	61
1.	Le détournement de l’usage planifié des sols.....	61
2.	Détournement des immeubles à usage d’habitation.....	61
3.	Les nuisances urbaines.....	61
C.	Les conséquences inflationnistes.....	62
D.	Les conséquences répulsives de l’investissement.....	63
E.	Classification de l’affectation du foncier.....	63
1.	La fonction.....	64
2.	De proximité /de desserte.....	64
F.	Caractéristique et contrainte.....	65
1.	Consommation modérée du foncier.....	65
2.	Stationnement et accessibilité mécanique.....	65
G.	Conclusion.....	66

**II. L’impact De L’université De Mentouri Sur Le Développement Des Projets**

A.	Introduction.....	67
B.	Une idée générale sur l’université de Constantine.....	67
C.	Université Mentouri, centre de Recherche Dynamique.....	67
D.	Jumelage Constantine – Grenoble.....	68
E.	L’université Mentouri et ses relations avec l’investissement.....	68
F.	Conclusion.....	69

**III. Gouvernance Locale Et La Promotion Des Projets D’investissement**

A.	Introduction.....	70
B.	La concrétisation de La gouvernance locale.....	70
C.	Les acteurs qui participent aux dynamiques territoriales.....	71
D.	Ces interactions.....	71
1.	Gouvernance privée .....	72
2.	Gouvernance privée collective.....	72
3.	Gouvernance publique.....	72
E.	Conclusion.....	73

**IV. Une Stratégie Pour La Relance Des Projets D'investissements**

A.	Introduction.....	74
B.	l'objectif de développement économique local.....	74
C.	Les Composantes De Ce Programme.....	75
1.	Connaissance de l'économie locale.....	75
2.	Appui à la structuration de l'investissement.....	75
3.	Création d'un incubateur d'entreprises.....	75
4.	Fonds de services techniques et d'équipements.....	76
5.	Suivi de la mise en œuvre .....	76
D.	Conclusion.....	77
Conclusion Générale .....		78

**Annexes**

Annexe : 1	Les Membres De L'observatoire.....	79
Annexe : 2	La Société De Gestion Immobilière.....	81
Annexe : 3	Travaux De La Commission D'assainissement Des Zones.....	83
Annexe : 4	La Superficie Des Zones : industrielles et d'activités.....	86
Annexe : 5	Etablissement D'appuis A L'exploitation Agricole.....	87
Annexe : 6	Les Zones À Promouvoir.....	88
Annexe : 7	Le Développement Par Les Différents Programmes.....	89
Annexe : 8	Les Opportunités Et Potentialités Du Secteur Industrie.....	90
Annexe : 9	Opportunités et potentialités du Secteur agricole.....	93
Annexe : 10	Les Bases de La Politique Dans Le Secteur Du Tourisme.....	96
Annexe : 11	Les Futurs Projets Lances A Constantine.....	97
Annexe : 12	La Consistance du Programme Quinquennal.....	99
Annexe : 13	La Fiche Technique Pour L'obtention d'un Terrain.....	100
Annexe : 14	La Situation Des ZI Et ZAC A Constantine.....	107
Tableaux .....		111
Sigles et abréviations.....		112
La Bibliographie.....		114

## **A. Introduction Générale**

Sous la pression des différents créanciers, fond monétaire international, banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, l'Algérie entame dès 1991 l'ajustement structurel de son économie nationale, accompagnée de libéralisation des prix, aujourd'hui quasi-totale, de fermeture d'entreprises publiques et de compression incontournable des effectifs.

Mais, en même temps, cette pénible expérience n'entame pas la volonté de l'Algérie de mener la réforme économique dans son intégralité. Cela s'est traduit par la conclusion de l'accord d'Association avec l'Union Européenne dont l'aboutissement est une zone de libre-échange. Cela se poursuit par la négociation résolue de l'adhésion à l'OMC pour laquelle l'Algérie attend le soutien de ses partenaires.

En accompagnement de ce choix, l'Algérie procède au niveau interne aux changements et aménagements requis.

C'est ainsi que la révision des lois pour les adapter à l'économie de marché est à un stade quasi final.

C'est ainsi également que l'ouverture et l'encouragement au partenariat et à l'investissement privé national ou étranger, ont été instaurés et produisent leurs premiers fruits. Le secteur privé représente aujourd'hui plus de 50% du volume des importations du pays et près des 2/3 de la croissance hors hydrocarbures.

Notre travail est basé sur l'un des moyens de développement économique local, les projets d'investissement et leurs promotions ce considèrent l'une des occupations les plus importantes des autorités locales, qui possèdent maintenant deux dispositifs (ANDI et CALPI), qui pourrait être le moteur de toute dynamique territorial.

## **B. Eléments De Réflexion**

La Constitution qui a consacré la décentralisation comme principe de base de l'organisation administrative du pays, est a confère aux collectivités locales un rôle primordial.

Ces dernières occupent en effet, une place charnière dans le développement social et économique. Sans celle-ci, l'état ne peut conduire avec succès des politiques aussi complexes que celles relatives à l'aménagement du territoire et à la défense de l'environnement, à la lutte contre le chômage, la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales.

La promotion des projets d'investissements locale, est considéré comme l'occupation fondamental de l'état que celle des collectivités locales.

Pour promouvoir ce processus les collectivités locales possèdent des organes sous sa disposition comme le CALPI et ANDI ainsi que d'autres établissements publics.

Notre démarche se compose trois parties en plus d'une introduction et un épilogue.

Dans La première partie nous discuterons la stratégie de développement de l'économie locale en Algérie. Dans une seconde partie nous faisons une étude de l'état de projets d'investissement à Constantine. Enfin, dans une troisième Partie nous poserons quelques orientations pour une ingénierie pour la promotion des projets d'investissement et l'aboutissement à un développement de l'économie locale.

## **C. But Et Approche**

Le but de cette réflexion est de trouver les voies et les moyens qui pourront faire sortir ce processus des différentes contraintes qui empêche sa promotion. En d'autre terme réfléchir sur les tendances prises ainsi, les prochaines étapes d'aboutissement à un développement de l'économie locale.

### **D. Technique D'intervention**

Les techniques d'intervention utiliser sont classiques : le recueil d'informations au niveau du CALPI et ANDI étant donné les moteurs de toutes tentatives d'investissement, nous permettra de mieux cerner notre réflexion.

L'entretien établi avec certains établissements publics, nous à permis de comprendre certains points non clairs.

**Première**

**Partie**

**UNE VISION SUR L'ECONOMIE LOCALE EN ALGERIE**

L'économie locale est le seul capable à faire la révolution, les pays peuvent aboutir au développement en donnant les bonnes conditions.

**Joseph stigglitz.**

# **Chapitre I**

## **L'économie locale en Algérie**

**A. Introduction**

Chacun s'accorde à penser que le processus de développement économique local consiste à faire en sorte que les populations d'un territoire maîtrisent les outils de construction de ce même territoire. Pour cela, il apparaît indispensable d'introduire, auprès des populations locales concernées, un mode de participation efficace qui permet d'abord, d'élaborer une stratégie d'action ; pour ensuite identifier et mettre en place les outils opérationnels permettant de traduire cette stratégie en projets ou en programmes qui participent au développement économique local.

Ce mode de participation, est essentiel à ce processus car il représente généralement le point fort sur lequel insistent particulièrement les gouvernements et spécialement les collectivités locales.

Particulièrement en Algérie, le passage d'une économie planifiée à l'économie de marché et du monolithisme au pluralisme politique, nécessite l'adaptation de la réflexion sur le développement économique local. La stratégie de développement de chaque territoire local doit être globale et la résultante d'une large concertation entre les différents acteurs locaux, institutionnels et non institutionnels, publics et privés.

**B. La démarche stratégique de développement économique local**

La stratégie s'inscrit dans un ensemble qui comporte trois phases :

- la politique : fixe les objectifs d'ensemble,
- la stratégie : organise l'utilisation des forces,
- la tactique : correspond à la conduite des opérations

La pensée stratégique est devenue nécessaire pour la gestion locale, parce que cette dernière s'est trouvée confrontée à la nécessité de réaliser simultanément des objectifs de dynamique économique sociale et territoriale en impulsant et en coordonnant l'action d'acteur divers.

La démarche stratégique<sup>1</sup> a pour avantage fondamental d'ouvrir l'espace d'une réflexion collective sur les objectifs, sur la volonté et sur les moyens d'action. Elle consiste à rassembler les éléments opérationnels dans une même vision à long et moyen terme du territoire. Elle prend en compte des acteurs différents par leurs problématiques, dont les intérêts peuvent diverger a priori mais qui pourront devenir des leviers de la dynamique territoriale à long et moyen terme.

L'efficacité d'une stratégie de développement économique local, se mesure à sa capacité à mobiliser les acteurs publics et privés, elle n'est évidemment pas neutre pour les entreprises<sup>2</sup> qui y sont installées et pour celles qui pourraient s'y implanter. Une stratégie clairement affichée est un élément réducteur d'incertitude pour les entreprises.

**C. La problématique du développement économique local en Algérie**

La problématique de développement économique local en Algérie<sup>3</sup>, durant les années de planification centralisée, était réduite à des actions d'investissements et équipements décidés par l'Etat central ou par les organes

---

<sup>1</sup> J-Y. Gouttebel., la stratégie de développement territorial, Paris, Ed, Economica, 2003, p.164.

<sup>2</sup> Ibidem, p.167.

<sup>3</sup> Séminaire « gouvernance locale et développement territorial ». Constantine, 26-27 Avril 2003

déconcentrés de l'Etat (la wilaya et la Daïra) auxquelles il a été assigné des objectifs d'équilibre régional et d'intégration des territoires locaux au territoire national, sans tenir compte des spécificités socioculturelles locales. En d'autres termes, les acteurs locaux n'étaient pas associés à la prise de décision en matière de développement économique local.

### **1. La stratégie de développement des années 70**

Dans le cadre de la stratégie algérienne de développement des années 70<sup>4</sup>, à l'échelle locale était ignorée dans le processus global de planification. Les collectivités locales ne possèdent aucune voie car elles doivent suivre le schéma national de développement. Malgré la promulgation du code de la commune (1967)<sup>5</sup> et le code de la wilaya (1969)<sup>6</sup>, les actions dites de développement local sont décidées par le centre (pour les programmes spéciaux lancés dès 1966, pour les programmes d'équipement local lancés en 1970 et pour les programmes d'industrie locale lancés en 1974). Il en est de même pour les plans communaux de développement présentés comme l'instrument de démocratisation du plan, leur décision relevait des échelons déconcentrés de l'Etat. Avec ces plans la commune est désormais tenue théoriquement de préparer et d'exécuter son plan de développement. Mais en réalité, le contenu définitif de ce plan est arrêté par la wilaya qu'à la faculté de modifier et de reformuler tout projet d'investissement jugé incohérent de point de vue de son intégration au plan de développement régional. A la fin des années 70, il a été constaté que ces actions entreprises pour réduire les déséquilibres régionaux dès 1966, par la mise en œuvre des programmes spéciaux, puis complémentaires, des plans communaux de développement (PCD) et la création d'un fond commun des collectivités locales (FCCL) ont échoué au même titre que la stratégie globale mise en œuvre.

---

<sup>4</sup> Une stratégie globale de développement caractérisé par un modèle économique fondé sur l'industrialisation et un système institutionnelle centralisé.

<sup>5</sup> Voir l'ordonnance N° 67-24 du 18 Janvier 1967 portant code communal

<sup>6</sup> Voir l'ordonnance N° 69 – 38 du 28 mai 1969 de la wilaya

**a. Les PCD**

Créés par le décret exécutif N° 73/139 délivré le 09/08/1973 afin d'assurer l'équilibre régional, ces programmes sont considérés comme un moyen méthodique pour la promotion économique, sociale et culturelle des collectivités locales, ainsi un facteur essentiel pour améliorer le cadre de vie du citoyen.

Ces programmes sont considérés comme un facteur essentiel de l'intégration de l'économie locale avec l'économie nationale, aussi il complète les activités réalisées dans le cadre des différents programmes sectoriels.

**b. Le FCCL**

Créé par le décret exécutif N° 73/134 dans la même année et le même jour que celle des PCD, ces fonds sont misent sous la tutelle du ministère de l'intérieur.

Le FCCL est une société publique à caractère administratif, qui possède l'autonomie financière et juridique.

Ce fond est dirigé par deux caisses (la caisse de solidarité et la caisse de garantie), l'objectif de ce fond est la création d'une solidarité, en diminuant les écarts des revenus entre les collectivités locales, avec une distribution équitable des ressources fiscales, sans oublier leur rôle dans la réalisation des études, des enquêtes et les recherches qui conduisent à l'évolution des équipements et la promotion des investissements locaux.

**2. La stratégie de développement des années 80**

Au début des années 80, la réorientation de la stratégie de développement vers la satisfaction des besoins socio-économique de la population est accompagnée par la mise en place de la politique de l'aménagement du territoire. Cette politique s'est concrétisée en (1982) par la création de l'agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT) (chargé d'élaborer le schéma national d'aménagement du territoire ainsi la réalisation des études

d'aménagement pour la wilaya), et l'amendement du code de la commune et de la wilaya avec deux lois portant modification et complément qui prévoient les attributions des collectivités locales et les dotent d'instrument spécifique : le plan d'aménagement de la wilaya (PAW) et le plan d'aménagement communal (PAC)<sup>7</sup>.

En dépit des réarrangements institutionnels, la décision en matière de développement local reste centralisée et les programmes d'équipements locaux ne découlent d'aucun projet de développement économique local.

### **3. Dans le cadre de la transition**

Devant l'ampleur de la crise due à la chute des recettes des hydrocarbures au milieu des années 80, et face à un champ social complexe qui a engendré les événements d'octobre 88, nous assistons à une remise en cause du rôle de l'Etat, (la révision de la constitution en 1989) au plan politique et au plan économique.

En matière de développement local, cette volonté de démocratisation du processus de prise de décision s'exprime par l'édition de nouveaux codes de la commune et de la wilaya en 1990<sup>8</sup>. Ces deux codes sont destinés à codifier les nouveaux rapports entre l'Etat et la périphérie ; désormais les élus locaux sont appelés à se substituer à l'Etat dans de multiples domaines cela s'est renforcé par la constitution du 28/11/1996 qui donne de nouvelles prérogatives aux collectivités locales comme l'utilisation du marketing.

Cette période est marquée aussi par l'envoi de deux programmes :

#### **a. Plan de soutien à la relance économique I**

Ce programme, inscrit sur la période de septembre 2001 à décembre 2003 d'un montant de sept milliards de dollars est considéré, comme un instrument d'accompagnement aux réformes structurelles engagées par notre pays pour le passage d'une économie planifiée à une économie de marché, mais ce

---

<sup>7</sup> Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT), rapport « demain l'Algérie » tome I « l'Algérie aujourd'hui » 1994, p.73

<sup>8</sup> La loi N<sup>o</sup> 90/08 et 90/09 délivrée le 07/04/1990 pour la commune et la wilaya

programme n'est pas forcément un choix facile pour un pays comme l'Algérie, jadis organisé à partir du seul recours à l'Etat providence dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle

Dans sa triple dimension, économique, sociale et environnementale, ce programme est forcément un premier jalon à l'inscription des actions des pouvoirs publics, dans la dynamique du développement économique local.

#### **b. Programme complémentaire de soutien a la croissance**

Lancé pour la période 2005-2009 avec un budget qui dépasse les 60 milliards de dollars, ce programme a comme objectif :

- L'amélioration des conditions de vie de la population,
- Développement des infrastructures de base,
- Programme de soutien au développement économique,
- Développement et modernisation du service public.

#### **D. Conclusion**

Nous nous sommes convaincus que toute stratégie nécessite un plan de travail qui contient les objectifs ainsi que l'utilisation des forces qui seront utilisés pour la conduite des opérations. Mais la réussite de cette stratégie se mesure par la capacité à mobiliser les acteurs clés (publics et privés) autour d'un projet son intérêt essentielle sera le développement économique local.

En Algérie, et depuis son indépendance, l'économie locale est longtemps marginalisée, cela est dû à la politique suivie par l'Etat, cette politique stérile ne tiennent pas en compte l'aspect locale.

Avec l'entrée de l'Algérie à l'économie du marché, une nouvelle vision est apparue. L'Etat maintenant est convaincu que le développement du pays se constitue par le bas est pour cela, l'Etat essaye par les deux programmes lancés depuis 1999 de créer un climat favorable pour les collectivités locales qui doivent maintenant prendre le défi de développement.

# **Chapitre II**

## **L'ajustement structurel et l'économie locale**

### A. Introduction

Les programmes d'ajustement structurel (P.A.S) qui se sont généralisés à la quasi-totalité des pays africains à partir de la fin de la décennie 80, ont donné lieu à une abondante littérature. Les avis des observateurs divergent quant à l'appréciation des impacts économiques de ces programmes, par contre un très large consensus se dégage pour reconnaître que les P.A.S ont été à l'origine d'une crise de grande ampleur dans le domaine de l'emploi.

Pour l'Algérie, sa nomination en tant que membre dans le fond monétaire international (FMI) a été en 1963<sup>1</sup>, elle signe son premier accord le 07/02/1994 pour une durée de quatre ans, qui commencera par l'accord de Stand-by, pour une période de transition d'une année, son objectif est d'assurer les équilibres budgétaires dans tous les secteurs, sans oublier le problème de la dette qui sera le point essentiel dans ces accords.

Dans ce chapitre on essayera de voir, Quel est l'effet du P.A.S sur l'emploi en Algérie ? On essayera aussi de voir l'influence de ce programme sur les collectivités locales et leurs économies ?

---

<sup>1</sup> Dr. M. Benchahra, « effets de l'ajustement structurel en Algérie », revue de science humaine Université Ibn Khaldoun, Tiaret, 2005, N° 18, p.6  
Pour d'autre information consultez le site Internet : [www.uluminsania.net](http://www.uluminsania.net)

## **B. La définition de l'ajustement structurel**

L'ajustement structurel<sup>2</sup>, est l'ensemble des politiques économique, qui ont comme objectif la reforme de l'économie.

Etabli, selon un programme bien défini, par le fond monétaire international (FMI) et la banque mondial (BM) ce programme est basé sur :

- la diminution de la demande sociale par la restriction des importations,
- l'augmentation des prix pour diminuer le déficit extérieur,

Ces mesures sont prises pour assurer un taux de croissance bien déterminé, qui engendre une augmentation dans l'exportation (développement de l'industrie et l'agriculture).

Ce programme à été appliqué en trois phases (court, moyen et long terme).

### **1. Pour le court terme**

L'objectif de cette phase est d'assurer la stabilité économique, qui se base sur la gestion de la demande globale, ainsi que la croissance de la demande intérieure et l'investissement (nous le verrons dans le chapitre qui suit).

### **2. Sur le moyen terme**

L'intérêt de cette deuxième étape est de faire augmenter l'offre des produits et des services, en plus faire la libération du commerce extérieur, aussi faire le bon choix entre les investissements publics et privés.

### **3. A long terme**

Cette étape permet d'augmenter l'efficacité économique, pour subventionner la productivité des facteurs productifs et augmenter l'épargne pour le consommateur, et préserver la stabilité économique.

---

<sup>2</sup> Etude sur l'effet de l'ajustement structurel sur l'économie locale « le cas de la wilaya de M'sila », université Mohamed Boudiaf M'sila, 2005, p.6,

### **C. Les causes de l'ajustement structurel**

La crise économique est la cause principale<sup>3</sup> qui a conduit l'état à adopter la politique de l'ajustement structurel.

#### **1. Les Etapes De La Crise**

##### **a. L'explosion de la crise**

Due à la crise pétrolière de 1986, l'état algérienne subit un déficit dans l'approvisionnement des produits de bases ainsi que les produits semi industrialisé, cela conduit à une diminution dans le taux de croissance (0.6 %), ainsi le taux d'investissement de l'état (4.2 %).

Cette crise, conduit à un déficit dans la création de nouveaux postes d'emploi qui atteint les 40 %, en plus la croissance de l'inflation qui atteint le chiffre de 30 %.

En plus, la baisse du taux de produit industriel or hydrocarbure jusqu'à -2.6 % en 1986 et atteint les -2.7 % en 1989 avec une dévaluation de la monnaie algérienne.

##### **b. Les réformes économiques**

Mises en marches dès 1989<sup>4</sup>, où il a eu la révision de la constitution nationale, cette nouvelle constitution élimine le deuxième chapitre (fin du socialisme) ainsi le restreint de la propriété publique dans les ressources naturelles, en donnant plus d'avantages au secteur privé qui doivent maintenant participé au commerce extérieur.

Mais l'état économique avant l'ajustement été affreux, les statistiques ont montré que le vecteur de la croissance et de la relance économique va vers le négatif, il a été de - 0.2 % à la fin de 1993.

Il existe aussi d'autres facteurs qui conduisent à l'ajustement comme :

---

<sup>3</sup> La même étude, p.7

<sup>4</sup> Ibidem, p.8

- 1- le service de la dette,
- 2- l'inflation,
- 3- les conditions de change commercial assez critique,
- 4- une politique d'ouverture médiocre dans le secteur du commerce extérieur,
- 5- La non satisfaction alimentaire,
- 6- La corruption,
- 7- Le chômage.

L'Algérie a mis pendant la signature de l'accord avec la banque mondiale un programme qui contient les différents moyens qui peuvent résoudre sa crise.

Parmi ces moyens on cite :

#### **D. Les moyens qui ont rapport avec l'économie globale**

Leur principe général est la restructuration de l'entreprise publique, en organisant sa gestion intérieure en mettant une stratégie d'adaptation et de contrôle en tenant compte de l'évolution des marchés, et de la technologie, l'objectif principal est de créer la valeur ajoutée dans la production en appliquant un système d'information et de communication dans l'entreprise.

Dans cet objectif, le gouvernement a décidé de continuer l'opération de l'assainissement des entreprises pour donner plus d'autonomie à ces dernières et permet son ouverture sur les marchés mondiaux.

Toutes ces mesures sont prises pour créer un climat de concurrence, et une promotion du marché local.

#### **E. Les moyens qui ont rapport avec le commerce extérieur**

On basant sur le commerce extérieur, cette nouvelle politique contient :

##### **1. La loi du commerce extérieur**

Qui met le commerce extérieur dans un état juridique bien défini (système des opérations import et export).

## **2. Une politique fiscale**

Une diminution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 5 jusqu'à 33 %, ainsi l'exonération de l'évolution de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (TBS), de 42 % jusqu'à 30 %.

## **3. La politique douanière**

Faire augmenter les droits douaniers pour 29 produits, pour protéger les produits fabriqués localement et mettre des mesures administratives qui marchent avec l'économie du marché.

## **4. La dévaluation de la monnaie**

La monnaie a été dévaluée pour assurer une égalité entre les produits et services locaux et celle étrangère.

## **5. La libéralisation du commerce extérieur**

Pour encourager l'exportation or hydrocarbure qui dépasse chaque année les 95% de l'ensemble des revenus, l'état décide d'enlever les obstacles qui freinent toutes les opérations de l'import et de l'export.

## **6- Le développement du secteur privé<sup>5</sup>**

Parmi les procédures qui on accompagnée les P.A.S, le développement du secteur privé.

Entamé par l'Algérie dès la loi de finance complémentaire de 1994, qui s'est poursuivi par la loi de privatisation<sup>6</sup> en 1995, le secteur privé a la possibilité maintenant de participer dans le capital des entreprises publiques.

---

<sup>5</sup> Dr. M. Benchahra, « effets de l'ajustement structurel en Algérie », revue de science humain Université Ibn Khaldoun, Tiaret, 2005, N<sup>o</sup> 18, P.9

<sup>6</sup> Décret exécutif 95/22 du 26/08/1995 pour la privatisation des entreprises publiques

## **F. Les conséquences de l'ajustement structurel sur le secteur économique**

Il faut tout d'abord signaler que la fin de l'accord avec le FMI a été programmée pour le 23/05/1998.

L'évaluation de la trajectoire de cette politique nous conduit à l'adoption de deux opinions, celle des organisations financières internationales, et celle des experts économiques. Pour les premiers, ils voient que l'Algérie a réussi à atteindre les grands équilibres :

- une diminution dans le déficit budgétaire (1.4% du PIB en 1995, il été 4.4% en 1994),
- une augmentation de 4.3 % dans l'exportation des hydrocarbures,
- une baisse de l'inflation (30% en 1994 devenu 4.8% en 1998),
- un taux de croissance qui dépasse les 4% en 1997, il à été -1.2 % en 1994,
- un excédent dans la balance commercial de 3.5 milliards de dollars en 1996.

Mais les experts économiques voient que l'économie algérienne, est malgré son ouverture sur le marché mondial reste toujours non performante, car il se base toujours sur les hydrocarbures, avec un taux de chômage qui dépasse les 29 % en 1997 dû au licenciement des travailleurs.

### **1. Les conséquences<sup>7</sup> de l'ajustement structurel sur l'économie locale**

Comme nous l'avons vu précédemment, l'ajustement structurel est l'ensemble des procédures économiques et sociales effectuées à court et moyen terme avec un délai bien déterminer par les autorités publics de l'état en collaboration avec les experts du FMI, tout cela pour corriger les équilibres intérieurs et extérieurs de l'économie nationale.

Mais l'application de ce programme, c'est-à-dire assurer au maximum un équilibre budgétaire en minimisant les dépenses publics, a causée des effets négatifs sur l'ensemble des collectivités locales, car cette politique a conduit à

---

<sup>7</sup> Ibidem, p. 20-37

Pour plus d'information consulté le site Internet : [www. Mowaten.org](http://www.Mowaten.org)

une marginalisation absolue des programmes de développement communal (PCD) qui sont le poumon avec le quel respire les collectivités locales.

## **2. Les conséquences du P.A.S sur les entreprises publiques locales**

Il faut noter tout d'abord, que les entreprises publiques locales sont créés par l'ordonnance N<sup>o</sup> 71/74 du 16/11/1971 pour assurer essentiellement le développement économique local<sup>8</sup>, ces entreprises sont créés par une étude technico- économique faite à l'échelle locale, c'est-à-dire l'assemblée populaire communal (APC) propose et le Wali approuve.

Pour des raisons économiques, et a cause de leurs gestions centralisés et bureaucratique, la plus part de ces entreprises sont dissoutes en 1990 est cela par la loi N<sup>o</sup> 90/11 du 21/ 04/ 1990 qui correspond au relation du travail avec le licenciement de leurs travailleurs<sup>9</sup>.

Parmi ces entreprises, on cite par exemple les entreprises de constructions, de l'habitat et du transport.

Cette période est marquée aussi par la fermeture des super marchés, souk el fellah et les sociétés de développement rural.

Devant cette vérité amère, la plus part des collectivités locales algériennes se sont retrouvées face à un taux de chômage très élevé et une économie paralysée et un état social assez critique.

---

<sup>8</sup> N. Lebed., 2004, « le droit administratif : l'action administratif », Ed, Lebed, p.256

<sup>9</sup> Ibidem, p.266

### **G. Conclusion**

Après la crise pétrolière de 1986 et ses conséquences sur l'économie algérienne, il est apparu nécessaire de changer la stratégie économique du pays.

Dés 1994, l'Algérie se met à appliquer le programme d'ajustement structurel pour régler les grands équilibres de son économie.

Beaucoup de mesures sont prises par le biais de ce programme, la monnaie a été réévaluée, le commerce extérieur s'est libéralisé, ainsi que d'autres mesures qui ont été prises pour rendre l'économie algérienne plus stable et plus performante.

Mais ce programme dans son ensemble a conduit à des effets néfastes sur l'économie nationale, beaucoup d'entreprises ont fermé leurs portes avec le licenciement de leurs travailleurs.

Les collectivités locales qui vivaient des subventions étatiques, se sont retrouvées devant une crise immense, car ce programme a conduit à restreindre leurs budgets ainsi que la fermeture des entreprises locales.

L'économie locale s'est retrouvée paralysée devant cette nouvelle réalité, le chômage, la pauvreté et la précarité sont les caractéristiques essentielles de l'ensemble des collectivités locales algériennes, qui ne possèdent jusqu'à maintenant ni sens ni croissance.

# **Chapitre II**

## **Les tentatives de la relance de ce processus**

## A. Introduction

Jusqu'à la fin des années 1970<sup>1</sup>, les grands modèles de développement ont privilégié le niveau macro-économique et le rôle de l'état central. Dans ce cadre de base (entreprise, institutions locales, etc...) et les dimensions micro-économiques de leurs actions ont été relégués au second plan, des fois complètement marginalisé comme le cas de l'Algérie

Les travaux de recherche consacrés aux « développement endogène », durant les deux dernières décennies, montrent le caractère réducteur de cette vision et suggère un nouveau regard sur le développement de l'économie locale. Face au modèle « par le haut » jusque- la dominant, le développement par le bas que porte ces nouvelles logiques propose des formes alternatives de développement forme endogène<sup>2</sup> et territorialisées, dans lesquelles les acteurs locaux et les projets d'investissement jouent un rôle essentiel.

En Algérie, la décentralisation de 1990 et la loi de l'investissement en 1993 ont donnés aux collectivités locales la possibilité d'intervenir dans l'activité économique par les dispositifs (ANDI et CALPI)

Dans ce chapitre, nous allons voir les tentatives prises par les autorités locales pour la promotion de ce processus (projets d'investissement).

Nous allons aborder ce sujet dans un contexte national, car nous savons tous que c'est l'état qui est entrain d'intervenir dans la relance de l'économie nationale et elle est entrain aussi de relancer l'économie locale.

---

<sup>1</sup> I. Chaabani., 1997, « Introduction dans l'économie de développement », Ed, Dar Harma, Alger, p.98

<sup>2</sup> A.ferguène., séminaire sur la dynamique de développement local, Constantine du 19-22 Juin 2006

## **B. Dans Le Contexte National**

Tout d'abord, il faut voir la performance des données macro-économiques du pays. Selon l'ancien chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, lors d'une conférence de presse, présenté le 21 mars 2006 la situation socio-économique de l'Algérie en 2005, se présente comme suite :

Avec une population qui dépasse les 33 millions d'habitant, le pays à enregistré une croissance de 5,1% ,et un PIB qui dépasse les 101 milliards de dollars US (USD), c'est-à-dire un PIB par habitant qui dépasse les 3.100 USD.

Concernant le taux d'inflation, et d'après toujours la même source, elle à été de 1,6%, avec une somme de dette qui ne dépasse pas les 15,5 Milliards USD a la fin Février 2006.

Pour le taux de chômage, ce dernier déclaré qu'il ne dépasse pas 15.4%, avec la création de 684.000 postes d'emplois au cours de cette année. La balance des paiements est largement positive et la monnaie nationale est stable durant toute l'année dernière, le dinar est resté stable par rapport au dollar, et il a regagné du terrain par rapport à l'euro.

Le montant global de investissements est estimé à plus de 1.200 milliards DA (plus de 16 milliards USD), dont 730 milliards DA (plus de 60 %) par l'Etat, près de 250 milliards DA par l'outil économique national (3,5 milliards USD) et plus de 200 milliards DA par les entreprises étrangères (2,8 milliards USD).

Le nombre de privatisation total des entreprises et actifs cédés, de juin 2003 à fin 2005 et estimé à 238, dont 124 à des opérateurs privés nationaux, 81 à des collectifs de salariés et 31 à des partenaires étrangers.

Pour les indicateurs relatifs aux opérateurs de privatisations, le prix total des cessions et estimé à 63,4 milliards DA, par contre le nombre total des emplois maintenus est plus de 19.000 postes.

Pour les programmes de développement, à la fin de l'année 2004, grâce à la hausse conjuguée des prix du pétrole et du gaz naturel, les réserves de change algériennes s'acheminaient vers le cap des 32 milliards d'euros contre 26,3 milliards à la fin 2003. Un record historique pour un pays qui n'a jamais connu une telle aisance financière<sup>3</sup>.

La nécessité de mieux redistribuer les fruits de la hausse des recettes pétrolières a poussé le gouvernement à annoncer en août 2004, le lancement d'un plan de relance de 40 milliards d'euros sur cinq ans baptisé Plan de soutien à la relance économique (PSRE). Le gouvernement entend, grâce au PSRE, réduire le chômage et relancer la production dans les différents secteurs en donnant des budgets immenses en faveur des collectivités locales.

### **1. Plan de soutien à la relance économique 2005-2009 : (PSRE)**

Après l'achèvement du programme de la relance économique lancé entre la période de septembre 2001 à décembre 2003, et qui n'a pas été aux niveaux des ambitions de la population algérienne, ainsi le développement économique local, l'état s'est engagé dans un nouveau programme, dit programme de soutien à la relance II

Pour la wilaya de Constantine, il représente un apport de près de 50 milliards de dinars<sup>4</sup>. Une manne financière importante devant être soutenue si l'on prend en considération les énormes projets inscrits et ceux en cours de maturation et dans la réalisation exigera inéluctablement, faut-il le souligner, un supplément conséquent de moyens financiers à la hauteur des nouvelles ambitions de la ville mais aussi de la wilaya.

---

<sup>3</sup> [www.algerie-watch.dz](http://www.algerie-watch.dz)

<sup>4</sup> perspectives et réalisation : document spécial du cabinet du Wali, p.8

Notons que l'enseignement supérieur et l'habitat ont décrochés la part du lion dans ce programme avec respectivement : 22 milliards de dinars pour le premiers et 11 milliards de dinars pour le second.

Le secteur de travaux publics a, pour sa part, bénéficié d'un montant de 4.17 milliards de dinars, qui serviront à la réhabilitation du réseau routiers et la réalisation de nouveaux équipements. Ceci et sans omettre d'évoquer le démarrage du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranche de l'autoroute EST-OUEST commencée en été 2006.

## **2. Le fond national de la relance et le développement agricole (F.N.R.D.A)**

L'état a essayé de faire l'auto satisfaction dans les produits les plus consommable en Algérie, et essaye d'alléger la facture alimentaire qui pèse beaucoup sur l'économie nationale. Le ratio Exportations agricoles /PIBA<sup>5</sup> se situe autour de 40% et les écarts entre les produits sont considérables : 10% pour les pommes, 12% pour les céréales et les légumineuses et 31% pour le sucre.

Pour cela ce Programme lancé le 18 /07/2000 a comme objectif :

- L'intensification et l'accroissement des produits de base : lait, céréales, légumes secs, pomme de terre.
- L'augmentation du potentiel agricole et notamment oléicole intensif.
- Le développement de l'irrigation en accordant la priorité aux techniques économétriques d'eau<sup>6</sup>.
- La valorisation de la production en passant par la collecte, le stockage, la conditionnement et la transformation des produits agricoles à avantages comparatifs avérés.

---

<sup>5</sup> Rapport sur l'agriculture en Algérie, CNES, 2005

<sup>6</sup> Rapport du directeur de la chambre d'agriculture présenté dans le séminaire de l'investissement, 29-30 mars 2006

Après six ans d'exercice d'une stratégie agricole en Algérie, le FNRDA à t-il vraiment atteint ces objectifs ? Ce programme à t-il pu traité les facteurs de blocage de la production tels que la terre, l'eau, les ressources humaines et financières ?

#### **a. Une évaluation du programme FNRDA**

Comme nous l'avons vus précédemment que toute stratégie, met en œuvre des politiques qui fixent des objectifs et identifient les moyens pour les atteindre dans une problématique qui agence l'efficacité des moyens pour la poursuite des objectifs. Dans l'agriculture, la définition d'une stratégie implique l'intégration de plusieurs acteurs guidés par des dynamiques propres. Dans cette problématique, le choix principal va résider entre un modèle de développement fondé sur une production agricole moderne<sup>7</sup> à forte intensité capitaliste, intégrant le progrès technologique, reposant sur des exploitations gérées rationnellement et un modèle d'agriculture à dominante paysanne basé sur une production vivrière. Les deux modèles ne sont pas exclusifs l'un de l'autre mais peuvent coexister tout en façonnant les conditions sociales de production et des espaces qui les sous-tendent. Pour la stratégie agricole à Constantine, le FNRDA à t-il vraiment réglé les facteurs de blocage, de la production tels que la terre, l'eau, les ressources humaines et financières ?

#### **b. pour Constantine**

Ce que nous remarquons sur terrain que ce programme n'a pas donné les choses attendues de lui, et comme nous avons constaté dans les résultat du CALPI, tous les projets agricoles ont échoué.

---

<sup>7</sup> E. Mesli., 1996, « Les vicissitudes de l'agriculture algérienne ». Ed, Dahlab, Alger, p222

### 3. Programme MEDA d'appui aux PME/PMI Algérienne

Un programme financé conjointement par la commission Européenne et le Ministère de la PME et de l'Artisanat d'une durée de cinq ans, se terminant fin 2006. Dont le budget s'élève à 63 millions d'euros, géré par une équipe mixte d'experts européens et algériens, disposant d'un siège à Alger et de cinq antennes dans les régions Alger, Annaba, Ghardaïa, Oran et Sétif.

Le programme est essentiellement centré sur la mise à niveau des entreprises industrielles privées. Ces PME sont soit des établissements publics, société à ressource limitée, société par action ou des entreprises unipersonnelle à ressource limitée.

Le programme MEDA comprend trois volets :

**Tableau N° 6 : Les volets du programme MEDA**

<b>Volet I</b>	<b>Volet II</b>	<b>Volet III</b>
appui direct aux PME	appui aux institutions financières pour les Pme	appui aux structures intermédiaires
Amélioration de la compétitivité des PME et impulsion d'un esprit entrepreneurial	Amélioration de l'accès des PME au financement des investissements	Amélioration de l'environnement des entreprises par le renforcement des capacités des institutions liées aux PME

Source : ministère de Ministère de la PME et de l'Artisanat

La mise à niveau est avant tout un processus continu d'apprentissage, de réflexion, d'information et d'acculturation en vue d'acquérir des attitudes nouvelles.

La mise à niveau se caractérise par la mise en place dans l'entreprise d'un système de contrôle de gestion, même simplifié, par l'utilisation systématique de l'information, par la rénovation des processus de production et l'installation de systèmes de management de la qualité.

Pour plus d'information sur le programme MEDA consulté le site Internet : [www.MEDA.dz](http://www.MEDA.dz)

***Ce programme a-t-il vraiment atteint ces objectifs ?***

Les résultats arrêtés au 30 septembre 2005<sup>8</sup> montrent, que sur 553 entreprises qui ont subi la mise à niveau à l'échelle nationale, seulement 65% d'entre elles possèdent 2 actions, et 14% possèdent 3 actions, 9% possèdent 4 actions et finalement 12% possèdent 5 actions.

En plus de ces résultats timides, la mise à niveau n'a pas pu augmenter le nombre d'emploi et même la performance des entreprises algériennes.

**4. La création d'un fond de garantie des crédits pour les PME**

Dans le contexte des réformes économiques<sup>9</sup> que poursuit l'Algérie depuis 1994, ce fond est créé, par le décret exécutif N° 02-373 du 6 Ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 pris application de la loi d'orientation sur les PME et fixant les statuts du fonds de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise.

Placé sous la tutelle du ministère de PME et de l'assistant, le FGAR est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

**a. Les objectifs du FGAR**

Après le long discours sur le financement des projets d'investissement et surtout la PME l'état a pensé à créer ce fond qui a comme objectif principal la facilitation de l'accès au financement bancaire à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion de PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises.

---

<sup>8</sup> Rapport du FGAR présenté dans le séminaire de l'investissement 29-30 mars 2006

<sup>9</sup> Y. Debboub., 1995, « le nouveau mécanisme en Algérie », OPU, Alger, p.7

**b. Mission du FGAR**

Basé sur le principe que tout développement économique nécessite des ressources polymorphes<sup>10</sup>, le FGAR est chargé notamment, de :

- Octroi de garantie des crédits aux PME ;
- Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales.
- Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fond ; Entreprendre tout projet de partenariat avec les institutions activant dans le cadre de la promotion et le développement de la PME.
- Engager toute action visant l'adoption des mesures relatives à la promotion et au soutien de la PME dans le cadre de la garantie des crédits d'investissements.

**c. Nature des investissements couverts par le FGAR**

Le FGAR interviendra dans l'octroi de garanties en faveur des PME réalisant des investissements en matière de :

- Création d'entreprises ;
- Rénovation des équipements ;
- Extension de l'entreprise.

---

<sup>10</sup> G. Lavalette, M. Niculescu., 1999, « Stratégie de croissance », Ed, D'organisation, p.11  
Pour d'autre information consulté le site Internet : [www.fgar.dz](http://www.fgar.dz)

**d. L'évaluation des missions du FGAR****Tableau 7 : les projets accordées par FGAR**

Nombre de garanties accordées	35	
Coût total des projets	3 .555.520.923 DA	
Montant des crédits sollicités	2 .327.371 .365 DA	
Pourcentage crédit / coût de l'investissement	2 .327. 371 .365 DA	
Montant total des garanties Accordées	909 .289 .166 DA	
	FGAR	319 .029 .847 DA
	MEDA	580.269.229 DA
Garantie moyenne / Crédit	39%	
Montant moyen de la garantie	25 .951 .119 DA	
Nombre d'emplois à créer	2202	
Coût moyen de l'investissement par emploi	1 .614.678 DA	
Coût moyen de crédit par emploi	1 .056.935 DA	

Source : FGAR 2006

D'après ce tableau, on constate que le dispositif MEDA et FGAR n'ont accordé que 35 projets depuis leurs créations avec la création de 2202 postes d'emploi. Pour la wilaya de Constantine et selon la même source, ces deux dispositifs ont financé un seul projet pour la fabrication de produits rouges en terre cuite (Céramique sanitaire), ce projet implanté à la zone d'activité d'Ibn Ziad est d'un coût qui dépasse 83 millions de dinars<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Le document spécial du cabinet du Wali : réalisation et perspectives, p. 56

## **5. Banques Pour Dynamiser L'investissement En Algérie<sup>12</sup>**

Après la BEA, le CPA et la BDL, qui ont réduit le prix du crédit qu'elles vendent aux investisseurs de 6 à 5,5 %.

La BADR qui s'est redéployée sur l'agriculture vient de créer l'événement en annonçant un taux d'intérêt de 5,25% pour les crédits d'investissement. Soit le crédit le moins cher et le plus attractif sur la place bancaire dans la mesure où l'effort de réduction consenti est de l'ordre de 0,75 point, c'est-à-dire passant d'un taux de 6 à 5,25 %. Cette mesure va permettre aux investisseurs dans ce secteur à accroître leurs investissements et de ne pas faire des soucis du taux d'intérêt qui a été le cauchemar qui freine la promotion des projets d'investissement.

Mais malgré cette nouvelle mesure, les banques publiques et la façon d'accès au crédit restent l'opération la plus difficile surtout pour les nouveaux investisseurs.

## **6. L'enjeu de la réforme administrative en Algérie**

Confier l'élaboration du diagnostic à un comité de compétences avérées est assurément un pas important dans ce sens, mais la réforme ayant surtout besoin d'actions concrètes, c'est sur la pertinence des décisions que prendra l'exécutif que l'on pourra juger des intentions réelles du pouvoir en matière de réforme administrative. Et de ce point de vue, on peut dire que les choses ont très peu avancé. Quatre années après son installation, la commission de réforme administrative<sup>13</sup> n'a toujours pas livré ses conclusions tandis que les pouvoirs publics ont beaucoup plus brillé par le surcroît de procédures qu'ils ont greffées sur un système administratif qui était déjà bureaucratisé à l'excès.

---

<sup>12</sup> [www.badr.info.dz](http://www.badr.info.dz)

<sup>13</sup> Source : le journal El Watan du 14 février 2006

## **7. Une nouvelle vision pour le foncier**

Selon la loi du 30 /08/ 2006<sup>14</sup>, L'Etat et dans le but de la régularisation du marché foncier et l'organisation des espaces économiques se dote d'une politique de formation, de perfectionnement et de recyclage, assortie d'un système d'évaluation objectif et permanent.

Aussi et selon la loi, la formule de la concession, pour le foncier agricole et industriel, constitue une approche intéressante qui permet de soustraire le foncier aux avidités de la propriété et de la spéculation et de donner un fondement rationnel, validé juridiquement, à la nouvelle organisation foncière.

Cette nouvelle loi va donner une nouvelle vision pour le foncier, mais l'essentielle reste l'application de cette loi.

### **C. L'Echelle Locale**

A travers Les différents programmes<sup>15</sup> de développement (PCD, et sectoriels, complémentaire, PSRE, urgence, ordinaire...) les autorités locaux de la wilaya de Constantine essayent de créer une certaine dynamique d'action entreprise sur terrain. Il s'agit d'un lancement massif et concomitant d'une multitude d'opération et de projets dans tous les secteurs et tous les domaines qui pourront, peut être, rendre l'activité d'investissement plus facile pour les différents agents économique.

---

<sup>14</sup> La loi du 30 /08/ 2006 pour la régulation foncière

<sup>15</sup> Document spécial du cabinet du cabinet du Wali, p 18

## **1. Le Rôle Des autorités Locales Dans La Promotion Des Projets D'investissement**

L'administration locale et l'ensemble d'équipement qui reflète l'intervention de l'état au niveau de ce territoire.

Le fonctionnement de cette dernière avec les meilleures façons, demande une organisation bien précise et une gestion bien efficace.

Les collectivités locales doivent continuer de faire beaucoup d'effort et établir des programmes de travail qu'il leurs permet de créer une dynamique économique et sociale.

Mais devant les manques de gouvernance dans la collecte des impôts, la plus part des collectivités locales algériennes souffrent d'un manque affreux au niveau de ces ressources personnelles, la plus part vis par les subventions de l'état qui laisse ces derniers toujours sous la pression des revendications populaires.

Pour cela, les collectivités locales doivent jouer un rôle important, ils doivent encourager la création des projets d'investissement et encourager le privé pour aboutir à un développement local qui est le rêve de tout les citoyens algériens.

## **2. Le travail du CALPI**

Depuis sa création le 31/ 06/1994, et durant les dix ans passés, le CALPI n'a approuvé que 740 projets d'investissements.

Devant les problèmes cités précédemment, le CALPI est en gel depuis plus de deux ans, d'après le nouveau responsable de l'investissement, ce dernier, la wilaya de Constantine n'a concrétisé aucun projet dans les deux dernières années.

Dans les pays qui savent l'importance des projets d'investissement, les collectivités locales se concurrencent entre elles, et donnent les meilleurs avantages aux investisseurs. Maintenant à la Tunisie comme en Égypte les

collectivités donnent des terrains gratuits et une exonération à vie des impôts, leur importance c'est la création de l'emploi et rien que l'emploi.

En Algérie, ce n'est pas le cas, parce que nos collectivités n'ont pas encore cet esprit libéral.

*Quelles sont les tentatives prises pour la relance de ce processus ?*

### **3. La Création De L'observatoire De L'investissement**

Vu les recommandations du séminaire sur l'investissement organisé au niveau de la wilaya de Constantine le 29 et 30 mars 2006, un observatoire de l'investissement est mis en place. Ce dispositif créé pour la facilitation et le suivi en matière de promotion de projets d'investissement est présidé par le wali.

#### **a. La structure de cet observatoire**

constitué de 32 membres, 12 entre eux sont des membres permanents et les autres sont des membres non permanents.

Cet observatoire est constitué des directeurs généraux des différents établissements publics de la wilaya ainsi que les directeurs des différentes chambres. Il contient aussi les directeurs des cinq banques publiques.

#### **b. L'observatoire a pour mission**

La facilitation des procédures aux investisseurs, maintenant est d'après les wali on parle plus des obstacles administratifs.

Aussi cette structure fait le suivi des projets d'investissement ainsi que l'accompagnement des opérateurs économiques dans tous les domaines qui concernent l'acte d'investissement.

Il fait aussi une évaluation périodique des actions encourageant les investissements en donnant une œuvre pour une meilleure visibilité des options de

développement de la wilaya de Constantine en rapport avec ses potentialités et ces possibilités d'intégration au processus de développement économique.

Définir et mettre en place une banque de donnée en matière d'informations économiques. Mais ce qu'on a pu constaté, cet observatoire, est depuis sa création au mois d'Avril jusqu'au mois de Septembre n'a pu se réunir que trois fois, cela est dû essentiellement aux difficultés qui ont à affronté les différents établissements publiques dans leurs travail pour la régularisation du problème du foncier.

#### **4. Impacte De La Gestion Des Zones Sur Les Projets D'investissements Locales**

La gestion est une notion qui doit impérativement véhiculer une image de modèle d'une maîtrise de l'espace industriel dans tous ces aspects infrastructurel, environnemental et d'accueil. L'idée des zones (industrielles et d'activités) apparaît comme la réponse la plus correcte aux problèmes posés par l'ensemble des relations complexe que l'espace urbain entretient avec les activités industrielles.

Laisser longtemps sous la responsabilité des différents établissements, et après avoir commis beaucoup d'erreurs, dans la gestion des ces zones (industrielle ou d'activité), L'état confie cette mission à la SGI (société de gestion immobilière).

##### ***Quel est le rôle de la SGI dans la promotion des projets ?***

La gestion des réseaux et des espaces communs de ces zones permet de maintenir un état de viabilité prospère et favoriser un effet de vitrine qui est un attrait pour les projets d'investissements potentiels créateurs d'emploi.

La SGI envisage de mettre en place un dispositif de sécurité et de prévention pour endiguer toute défaillance favorisant l'atteinte du patrimoine des biens et personnes L'existence d'une banque de données avec sa mise à jour offre un éventail de choix aux investisseurs potentiels d'envisager une installation au niveau des zones industrielles existantes ou en projet.

## 5. Synthèse Des Travaux De La commission d'assainissement Des Z.I & Z.A

Le renouvellement de la vision du développement suggère une approche déterminée de l'espace. Dans cette approche, on peut parler d'une variable spatiale dans ce sens que l'espace joue un rôle actif et dans certain cas décisif dans la dynamique de développement économique et social<sup>16</sup>. Dans ce contexte, les travaux d'assainissement débuteront le mois d'avril, beaucoup de problèmes sont posés vis à vis du nombre élevé de terrains que les propriétaires n'ont pas concrétisé leurs projets.

*Parmi les problèmes soulevés par la commissions et qui pose un énorme problème :*

Le problème majeur, c'est le problème des gens qui possèdent des actes de propriété, pour comprendre mieux cette affaire nous nous sommes rendu auprès de l'agence foncière l'ancienne gestionnaire des ces zones.

L'un des responsables de l'agence nous a avoué que ces terrains ont été vendus par l'agence dans la décennie noire où l'état et ces différents établissements étaient absents ; C'était la période de l'anarchie et de la corruption.

Pour ces terrains, la commission ne peut rien faire par ce que la situation est assez critique. Pour les terrains qui n'ont pas d'acte ou possèdent une affectation nouvelle, le problème ne se pose pas par ce que la commission a pu les récupérer soit par un constat (huissier de justice) ou par une mise en demeure. Dans son dernier rapport présenté au Wali, la commission a pu récupérer 720 lots d'une surface qui dépasse les 150 hectares.

---

<sup>16</sup> A. Ferguène, séminaire sur la dynamique de développement local, Constantine, juin, 2006

## 6. Une Banque De Donnée Des Différents Secteurs A Développées

Dans le but de la promotion des projets d'investissement dans la wilaya, les autorités locales créent ce qu'on appelle une banque de données qui permet aux investisseurs de savoir les différentes opportunités et potentialités qui se trouvent dans chacun des secteurs économiques (industrie. agriculture).

Le savoir de l'environnement <sup>17</sup> économique d'un territoire permet aux investisseurs d'accéder aux informations et aux données nécessaires

## 7. Un nouveau démarrage pour le secteur agricole

Le financement<sup>18</sup> des projets d'investissement pour un nouveau démarrage, se considère l'un des moyens essentiel pour la relance de l'économie locale. Dans ce contexte, les services agricoles de Constantine, font état de 1.816 hectares de terres agricoles mises en valeur sur une superficie retenue de 2.079 hectares. Au total 2.854 hectares avaient été proposés sur cinq communes de la wilaya : Aïn Abid, Boudjeriou, Beni Hmiden, Didouche Mourad et Benbadis, comprenant six sites et intéressant 220 bénéficiaires. Les crédits, alloués à cette opération, s'élèvent à près de 36 milliards de centimes dont 70% sont financés par la wilaya, soit 25 milliards de centimes environ, et 30 % par les bénéficiaires du projet eux-mêmes. Cette opération est ouverte en premier aux jeunes sans travail de la localité considérée, ou ceux ayant une formation agricole, ainsi qu'aux investisseurs<sup>19</sup>.

---

La banque de donnée pour l'industrie et l'agriculture son obtenu par la direction des mines et d'industrie, et la chambre de l'agriculture présenté dans le séminaire de l'investissement.

<sup>17</sup> P. Mora., 2000, « étude de cas corrigé de stratégie; huit cas de PME/PMI », Ed, organisation, p.20.

<sup>18</sup> A.F.Haikell., 1993, « les façons d'évaluation des investissement », Ed, maison Rateb, Université Beyrouth, p.39

<sup>19</sup> Le secrétariat générale du cabinet du wali : responsable de l'investissement.

## 8. Les nouveaux projets d'investissement Dans Le Secteur De Tourisme

Les autorités locales savent très bien le rôle du tourisme dans le développement de l'économie locale<sup>20</sup>, que se soit par les services qu'il dispense aux particuliers ou aux entreprises ou que se soit par l'emploi qu'il crée.

Ce secteur est considéré comme un indicateur complémentaire de taille dans l'évolution du niveau de développement d'une économie<sup>21</sup>.

Pour cela, les autorités locales donnent l'accord à cinq projets qui débutèrent en 2007.

Parmi ces projets on cite :

- Un projet inscrit qui vise la construction d'un complexe touristique s'étendant sur 4 ha et comprenant un hôtel 5 étoiles d'une capacité de 300 lits. Ce projet dont le coût est estimé à 240 milliards de centimes devrait générer 185 emplois
- Un hôtel 4 étoiles est prévues sur le site de la nouvelle ville Ali Mendjeli sur une assiette foncière de 8000 m<sup>2</sup>.
- Un hôtel de la même classe a été projeté sur 4600 m<sup>2</sup>, sur le site de la cité Benboulaïd.
- Un autre hôtel est prévu dans la commune d'El Khroub dont l'implantation est prévue sur une assiette foncière de 5800 m<sup>2</sup>

Ces nouvelles politiques d'investissement, vont développer une relation d'intégration entre les projets d'investissements et l'économie locale, mais le plus important reste à faire. Une échelle des principaux projets qui participent vraiment dans le développement de l'économie locale<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> d'après le responsable de l'investissement

<sup>21</sup> A. Toudjine., 1990, « comment investir en Algérie », OPU, Benaknoun, Alger, pp. 39-40

<sup>22</sup> A.Aboukhahf., 1993, « l'économie de l'administration et de l'investissement », Université de Beyrouth, p.313.

## **D. Conclusion**

La loi de décentralisation de 1990 à permet aux collectivités locales d'intervenir dans l'activité économique par deux dispositifs créé comme nous l'avons vue précédemment par la loi de l'investissement de 1993.

Nous avons étudier les tentatives prisent par les autorités locales dans un contexte national, parce que nous savons tous que c'est l'état qui intervienne dans l'ensemble de l'activité économique nationale ainsi locale, cela c'est concrétisé par le lancement de programme dite immense afin de créer un certain développement des économies locales qui souffrent d'un état affreux.

Pour la wilaya de Constantine, cette volonté nationale s'est poursuivie par une dynamique à l'échelle locale, qui se concrétise par la création d'un observatoire d'investissement qui a comme objectif la résolution des problèmes qui freinent la promotion des projets d'investissement et faire sortir le CALPI de son gel.

Les autorités locales veulent aussi promouvoir certains secteurs longtemps en léthargie comme le secteur de l'agriculture et le secteur du tourisme.

Le CALPI a repris ses fonctions le mois de septembre, d'après la responsable de cet organe, tous les dossiers en instance depuis 2004 sont traités par l'ANDI et ce dernier va appeler ses investisseurs pour leur donner des assiettes afin de concrétiser leurs projets.

D'après le responsable de l'investissement, la balle maintenant est dans le camp des investisseurs qui doivent être à la hauteur, aussi ils doivent se réunir en tant qu'élite qui va conduire le développement de cette wilaya.

# **Chapitre III**

## **Le droit de l'investissement en Algérie**

### **A. Introduction**

La politique de promotion et de développement de l'investissement privé constitue un axe majeur de la réforme économique, dont le but ultime est d'instaurer une économie de marché ; ce qui suppose le repli de l'Etat des activités économiques et l'affirmation du secteur privé.

L'ordonnance 01-03<sup>1</sup> s'inscrit résolument dans le sillage de la politique de privatisation de l'économie. Elle organise un régime de garanties et d'avantages en faveur des investisseurs nationaux et/ou étrangers conforme aux critères internationaux. Dans la mesure où elle procède du principe de la liberté d'investissement et du non moins nécessaire retrait de l'Etat du champs économique et de son corollaire le renforcement du secteur privé. Il n'existe plus d'activités réservées à l'Etat ou à ses démembrements, bien mieux l'ensemble des entreprises publiques sont éligibles à la privatisation, ce qui ouvre de grandes perspectives pour tout investisseurs.

Aussi, ce dispositif légal profite à tout investissement ayant pour objet la création de nouvelles entreprises, d'extension de capacités ou de restructuration de projets existants, d'opérations, de partenariat, de participation aux opérations de privatisation ainsi que l'obtention de licence ou de concession pour l'exploitation d'activités réglementées.

Il s'agit pour nous de dire en quoi le dispositif juridique et institutionnel relatif aux investissements est-il adapté à cette politique ?

---

<sup>1</sup> Ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement JORA N°47 du 22 août 2001

## **B. L'évolution du droit de l'investissement en Algérie**

Le passage à l'économie de marché implique pour l'Algérie la libération et la privatisation de son économie, et de ce fait, l'ouverture de l'ensemble des secteurs d'activités aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers avec le maximum de garanties et d'avantages, cette ouverture a été consacrée dans :

### **1. Le décret législatif N° 93/12 du 05/10/1993**

Le présent décret législatif, fixe le régime applicable aux investissements nationaux privés et aux investissements étrangers réalisés dans l'activité économique de production de biens ou de services<sup>2</sup>.

Les bénéficiaires des dispositives de ce décret, sont les investissements de création, d'extension, de capacité, de réhabilitation ou de restructuration<sup>3</sup>.

L'objectif principal de ce décret est de faire augmenter l'exportation or hydrocarbure en donnant plus d'avantage au secteur privé, qui est le seul capable à faire tourner la roue économique et créer l'emploi.

En plus de cette nouvelle conviction, ce décret cherche à faire l'équilibre régional par le biais des projets d'investissements, en plus, il donne la possibilité aux capitaux étrangers de participer dans l'économie nationale<sup>4</sup>.

#### **a. La création de L'agence de promotion et de soutien et de suivi de l'investissement (APSSI)**

Créé par un décret exécutif N° 94/319 du 17/10/1994 qui précise les prérogatives, ainsi l'organisation et la gestion de cette agence.

Cette agence contient les différents acteurs qui en rapport avec l'investissement comme :

---

<sup>2</sup> Article 1 du décret législatif N° 93/12

<sup>3</sup> Article 2 du décret législatif N° 93/12

<sup>4</sup> M. Youssefi, « les objectifs du décret législatif 93/12 », revue de l'école national de l'administration, 1999, N° 02, p.53

- la douane,
- le secteur fiscal,
- registre de commerce,
- domaine public,
- banque d'Algérie.

L'agence est chargée<sup>5</sup> d'assister les investisseurs pour les formalités nécessaires à leurs investissements, notamment celles relatives aux activités réglementées pour lesquelles elle veille au respect des délais légaux.

Concernant La promotion de l'investissement dans les collectivités locales, un nouveau dispositif est créé.

#### **b. La création du CALPI**

Le comité d'assistance et de localisation pour la promotion de l'investissement est créé par une instruction interministérielle N° 28 du 15/05/1994, ce comité consiste en l'information, l'orientation et le soutien des investisseurs pour les aider à localiser leurs projets et à les concrétiser dans des conditions favorables, loin de toutes pratiques bureaucratiques. Aussi, cet organe a été créé dans le but d'assister les investisseurs, et de leurs éviter d'avoir à entreprendre de multiples démarches auprès de plusieurs administrations pour accéder à un terrain d'assiette et accomplir les différentes formalités administratives liées à l'obtention du permis de construire.

En outre, le CALPI<sup>6</sup> intervient pour se prononcer sur les possibilités de localisation des projets en tenant compte, d'une part, des potentialités de la wilaya, de sa (ses) vocation (s) économique (s) et de ses créneaux d'activité prioritaires ainsi que des disponibilités foncières (disponibilité de terrains répondant aux caractéristiques recherchées) et d'autre part, des indications clés du projet envisagé.

---

<sup>5</sup> Art 8 du décret législatif N° 93/12

<sup>6</sup> Document obtenu par la responsable du CALPI, une lettre du ministre de l'intérieur, envoyé aux différent Walis « dans le cadre de la promotion de l'investissement dans les collectivité locales », 03/07/1996

En d'autre terme, le CALPI oriente l'investisseur vers le site d'implantation le plus approprié ; l'organisme foncier concerné, quand à lui, se charge de la concrétisation et de la formalisation de l'attribution du terrain, conformément aux textes juridiques en vigueur et à l'instruction interministérielle précitée.

En tout état de cause, le CALPI doit suivre l'évolution du dossier de demande de terrain de l'investisseur jusqu'à son aboutissement

Il y a lieu de préciser que le CALPI ne doit, en aucun cas, constituer un passage obligé pour les investisseurs ; ces derniers peuvent recourir directement aux promoteurs fonciers pour l'obtention du terrain.

### **c. Le bilan des projets concrétisés**

Le bilan dressé par le ministère de l'intérieur et des collectivités locales MICL<sup>7</sup> en 2001 sur les projets concrétisés, fait état de l'important décalage entre les engagements d'investissements qui s'élevaient à 42 millions de dollars (USD) et les réalisations concrètes durant la période 1993-2000 qui chiffrent à 500 millions USD, dont 95 % étaient réalisés par des investissements nationaux<sup>8</sup>.

Le dispositif APSSI aurait été caractérisé par sa lourdeur et sa complexité. L'esprit du décret législatif de 1993 était simplement occulté dans la mesure où les avantages et garanties accordés n'ont pas été suffisamment mis en avant pour promouvoir et développer l'investissement. C'est ce qui n'a pas manqué d'altérer le bon fonctionnement de tout le dispositif.

Partant de ce constat, les pouvoirs publics ont été amenés à adopter un nouveau cadre législatif et institutionnel, plus à même de promouvoir et développer l'investissement.

---

<sup>7</sup> Ministère de l'intérieur et des collectivités locales

<sup>8</sup> Le quotidien d'Oran, du 19 août 2001

## 2. Fondements et portée de l'ordonnance 20-08-2001<sup>9</sup>.

La présente ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services, ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence.

Il convient de rendre compte de l'évolution de régime juridique de l'investissement qui se caractérise par l'affirmation du principe de liberté d'investissement, d'extension de son champ d'application ainsi que par des garanties et avantages conformes aux standards mondiaux.

Cette ordonnance a permis la naissance de nouvelles institutions comme :

### **a. Le conseil national de l'investissement (CNI)**

Cet organe <sup>10</sup> constitue la nouveauté majeure du dispositif de 2001.

Placé sous l'autorité de chef du gouvernement qui en assure la présidence, il est composé de plusieurs ministres de souveraineté et techniques intéressées par le processus d'investissement, Le secrétariat de ce conseil national est assuré par l'ANDI.

### **b. L'agence nationale de développement de l'investissement <sup>11</sup> (ANDI)**

Établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, son siège est à Alger. Cette précision est importante dans la mesure où les décisions d'octroi d'avantages sont rendues en son nom par le Conseil national de l'investissement. Dispose de structures décentralisées au niveau local "**guichet unique** "

### **c. Guichet unique <sup>12</sup> (GU)**

Remplaçant le dispositif CALPI (une nouvelle nomination ni plus ni moins) cette structure décentralisée se trouve dans la wilaya. Ce guichet est

---

<sup>9</sup> Rapport présenté par Boudra Belkacem, Professeur en droit, université Mentouri Constantine, séminaire du 29-30 Mars 2006

<sup>10</sup> Art 18, 19,20 de l'ordonnance 20-08-2001

<sup>11</sup> Art 21,22 de l'ordonnance 20-08-2001

<sup>12</sup> Art 25 de l'ordonnance 20-08-2001

dûment habilité à fournir les prestations administratives nécessaires à la concrétisation des investissements. Le guichet unique s'assure, en relation avec les administrations et les organismes concernés, de l'allégement et de la simplification des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets.

Il veille à la mise en oeuvre des simplifications et allègements décidés.

Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements peuvent bénéficier des avantages suivants:

#### **d. Le régime général**

Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements peuvent bénéficier, au titre de leur réalisation des avantages suivants:

- Application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

#### **e. Le régime dérogatoire**

Bénéficiant d'avantages particuliers:

- les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessitent une contribution particulière de l'État,
- ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

### C. Conséquence de la libéralisation

Le secteur privé a fait une fulgurante percée au cours de ces vingt dernières années. En effet, alors qu'elles se comptaient sur le bout des doigts à la fin des années 1970, on a recensé au premier semestre 2006 pas moins de 362000<sup>13</sup> entreprises privées de divers statuts (EURL, SARL, SPA<sup>14</sup>) parmi lesquelles figurent de grosses sociétés qui n'ont rien à envier. Les activités de production, de commercialisation et d'importation, autrefois réservées aux entreprises monopolistes d'Etat, sont aujourd'hui largement dominées par les entreprises privées. Les opérateurs privés n'ont laissé vacant aucun créneau d'investissement pour peu qu'il soit lucratif.

#### 1. Contribution du secteur privé au commerce extérieur

**Tableau N° 1 : Tendance Générale des Indicateurs**

<b>Indicateurs</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2005</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>	<b>Evolution %</b>
<b>Importations</b>	10 843	10 392	- 4,16
<b>Exportations</b>	21 684	25 671	18 ,39
<b>Balance Commerciale</b>	10 841	15 279	40,94

Source : CNES 2006.

Valeurs en millions de Dollars US

Les résultats globaux en matière de réalisation des échanges extérieurs de l'Algérie durant le premier semestre 2006 ont enregistré un excédent de la balance commerciale de 15,28 Milliards de Dollars US, soit une augmentation de près de 41 % par rapport au 1er semestre 2005. Ce qui s'explique

<sup>13</sup> Source : CNES 2006

<sup>14</sup> SPA : société par action, SARL : société a ressource limitée, EURL : entreprise unipersonnel a ressource limitée

essentiellement par l'importante hausse des exportations de l'ordre de (18,39 %) et par une diminution des importations de 4 %.

## 2. Evolution des PME dans les dispositifs ANDI et ANSEJ

**Tableau N° 2 : Evolution des PME dans les dix premières wilayas**

Rang	Wilaya	Nombre des PME 1er semestre 2005	Nombre des PME 1er semestre 2006	Taux d'évolution En %
1	ALger	29 167	31 796	9,014
2	Oran	15 761	16 801	6,599
3	Tizi Ouzou	12 680	13 879	9,456
4	Béjaia	9 639	10 830	12,356
5	Sétif	9 485	10 610	11,861
6	Boumerdes	7 936	8 705	9,690
7	Tipaza	7 699	8 698	12,976
8	Blida	7 614	8 272	8,642
9	Constantine	7 170	8 007	11,674
10	Chlef	6 705	7 097	5,846
<b>TOTAL</b>		105853	124694	9,811

Source : CNES 2006

Ce tableau montre l'évolution des PME dans les dix première wilayates. Ces chiffres sont prient dans l'ensemble des dispositifs ANDI et le dispositif ANSEJ.

Le tableau montre que la wilaya de Constantine se trouve à la neuvième place avec une évolution de 11,67 %, pour le premier semestre de l'année 2005 et le premier semestre de l'année 2006.

Mais la question qui se pose, ces projets sont ils concrétisés dans le dispositif ANDI ou sous d'autres dispositifs ?

Le chapitre qui vient va nous répondre à cette bonne question.

### **D. Conclusion**

La loi de l'investissement constitue l'axe essentiel de la réforme économique en Algérie, cette loi est le point de transfère de la politique algérienne qui a toujours favorisé le secteurs étatique et négligé le secteur privé.

Renforcer par l'ordonnance du 2001, l'Algérie possède maintenant un vaste champ devant elle qui lui permettra de débiter le troisième millénaire avec de grandes ambitions

Selon le ministre de participation et de promotion de l'investissement, l'Algérie possède une loi d'investissement et la plus ouverte au monde, et le profit en Algérie est garantie car elle est un pays vierge, et son marché est ouvert au monde ; en plus l'état offre toutes les garanties aux investisseurs pour faciliter l'implantation de leurs projets.

A l'échelle locale, et pour la promotion de la roue de l'économie endogène l'état a mis sous la disposition des collectivités locales deux organes qui pourraient participer d'une façon sensible dans l'attraction des projets d'investissement, c'est-à-dire la création de plusieurs PME qui pourraient faire sortir ces collectivités de ce paralysie, par la création de nouvelles activités et de plusieurs postes d'emploi.

Dans le chapitre qui vient, on va voir l'état des projets réalisés dans les dispositifs ANDI et CALPI, ces dispositifs ont-ils vraiment participé aux développement de l'économie locale ?

**Deuxième  
Partie**

**LES PROJETS D'INVESTISSEMENT A CONSTANTINE**

La valeur d'un territoire, à la longue c'est la valeur de leur composent  
On ne peut pas faire de grandes choses avec des petits hommes.

**John Stuart Mill.**

# **Chapitre I**

## **Les projets d'investissement à Constantine**

## A. Introduction

Le terme « projet<sup>1</sup> » fait l'objet d'une utilisation fréquente, partons d'une définition étymologique. L'investissement est représenté par des immobilisations nouvelles corporelles ou incorporelles (élément de dépense dont la durée de vie est supérieure à un an). Un projet est un ensemble cohérent d'activité.

Sous l'aspect financier, un projet d'investissement représente l'acquisition d'un ensemble d'immobilisation, permettant de réaliser ou de développer un objectif donné.

Dans une large mesure les projets d'investissement, ou comme la majorité appelle (PME / PMI), se considère le moteur<sup>2</sup> pour les emplois qu'elles représentent et les revenus qu'elles distribuent, par les ressources fiscales qu'elles procurent aux collectivités locales et par les réseaux économiques et sociaux qu'elles génèrent, enfin par leur contribution à l'identité d'un territoire (spécialisation, pôle de compétence, etc.).

Les projets d'investissement, est grâce à leur taille réduite disposent d'une flexibilité importante qui se traduit par une capacité d'innovation, d'adaptation aux changements venant de l'environnement extérieur et par une meilleure mobilisation des ressources locales.

Dans ce chapitre, nous aborderons tout d'abord une présentation générale de la wilaya de Constantine en montrant leurs différentes potentialités ; ensuite nous essaierons de montrer l'état des projets d'investissement, et finalement nous montrerons les difficultés qui freinent la promotion de ce processus.

---

<sup>1</sup> R. Houdayer., 1999, « évaluation financière des projets », Ed, Economica, p.371.

<sup>2</sup> J.Y. Boutebell., 2003, « la stratégie de développement territorial », Ed, Economica, p.196

## **B. Présentation<sup>3</sup> De La Wilaya**

Avec une superficie qui dépasse les 2297 Km<sup>2</sup> et une population estimée à 892500 âmes soit une densité de 2666 habitants au Km<sup>2</sup>. La wilaya de Constantine possède un taux d'accroissement qui dépasse les 1.8 % et un taux d'urbanisation près de 94 %.

La wilaya est organisée en 6 dairates et 12 communes.

## **C. Les Potentialités De La Wilaya**

Les principales potentialités économiques de la wilaya sont :

### **1. Ressources humaines et naturelles**

Des qualité dus à l'existence d'un pôle universitaire d'une capacité de 60000 étudiants couvrant l'ensemble des filières (médecine, technologie, science humaines, théologie). ce pôle sera renforcé par la future ville universitaire de 52000 places en voie de lancement sur le site de Ain El Bey.

La situation privilégiée de Constantine l'inscrit dans un domaine environnemental pourvu en richesse naturelles dont les principaux indicateurs sont :

- Près de 131000 ha de terre agricole dominée par les catégories 1et 2 soit 66% de la surface agricole totale (S.A.T).
- Ainsi un parcours de 49270 ha, soit 25% de la S.A.T, avec plus de 18300 ha de forêt soit 9% de la S.A.T.

---

<sup>3</sup> les données générale sur la wilaya de Constantine sont obtenue par le rapport du DPAT présenté dans le séminaire de l'investissement déroulé le 29-30 mars 2006

Le rapport de l'année 2006 sur la wilaya contient une présentation bien défini de la ville de Constantine ainsi toutes les données et informations sur la ville, il contient aussi toute les potentialité que possède cette wilaya dans toutes les domaine (social, économique, culturelle, sportifs,...)

## **2. Rôle de métropole historique et contemporaine**

Continuant d'assurer le commandement de la région Est et de développer les activités du tertiaire supérieur.

## **3. Sa position géographique**

Le carrefour régional disposant d'une infrastructure de communication Est – Ouest et Nord- Sud appréciable. Un réseau routier développé reliant tous les centres et agglomérations urbains de l'Est, Réseau national et local en perfection, voie express autour du chef- lieu ,un réseau ferroviaire assurant différentes liaisons dans tout l'Est et un aéroport international.

## **4. La disponibilité de ressources minérales**

La région de Constantine renferme un ensemble de substance utile qui forment des atouts appréciables pour redynamiser le secteur des bâtiments et travaux publics .Ces substances sont constituées essentiellement de : sable de construction, argile, calcaire, gypse, chaux hydraulique, et pierre de revêtement.

## **5. Ses potentialités industrielles**

La base industrielle de Constantine est caractérisée par la présence d'importance unité de production industrielle activant dans les domaines de la mécanique, textile, les matériaux de construction, et l'agro-alimentaire

A ces potentialités s'ajoute l'existence de zones spécifiques d'une superficie de plus de 694 ha pour les ZI et plus de 210 ha de ZA, en plus, elle possède cinq zones à promouvoir.

**D. Données générales sur l'emploi****Tableau N° 3: le marché de l'emploi dans la wilaya**

Nombre de population	892500
Population active	250000
Population occupée	185000
Population en chômage	65000
Taux d'activité	28%
Taux d'occupation	74%
Taux de chômage	26 %
Demande d'emploi	16888
Offre d'emploi	2267

Source : DPAT année 2005

**Le taux d'activité:**  $PA / NP = 250000 / 892500$

PA : population active

NP : nombre de population

**Taux d'occupation :**  $PO / PA = 185000 / 250000$

PO : population occupée

PA : population active

**Taux de chômage :**  $PC / PA = 65000 / 250000$

PC : population en chômage

PA : population active

**Le rapport entre l'offre et la demande d'emploi :**

$OE / DE = 2267 / 16888 = 13\%$

OE : offre d'emploi

DE : demande d'emploi

**Taux de chaumage par rapport au marché du travail :**

On calcule la différence entre la demande et l'offre d'emploi on trouve

$$DE - OE = 16888 - 2267 = 14621$$

$$14621 + 65000 = 79621$$

$$79621 / 250000 = 32 \%$$

En déduit que le taux de chômage à Constantine est de 32%. Ces chiffres reflètent l'état économique critique que vit cette wilaya. Si le marché de l'emploi à Constantine ne subit pas une croissance pour le court terme, il y aura des effets indésirables sur la société constantinoise. Pour que Constantine dépasse ce stade défavorable, il faut que le marché du travail soit plus flexible avec la création de beaucoup de projets d'investissements.

### E. Quelques Données Générales Relatives A L'investissement

**Tableau N° 4 : la répartition des projets d'investissement période 1994-2001**

Wilaya	Nombre D'investissement	Emploi créé	Montant en DA
<b>1. ALGER</b>	8945	367.602	792.070
<b>2. TIZI OUZOU</b>	2870	55.960	80.079
<b>3. OUARGLA</b>	2241	113901	246.469
<b>4. BLIDA</b>	2115	56.075	101.385
<b>5. BOUMERDES</b>	1991	57.646	108.966
<b>6. BEJAIA</b>	1967	44.725	118.770
<b>7. ORAN</b>	1913	85.551	262.755
<b>8. SETIF</b>	1567	52.314	113.634
<b>9. TIPAZA</b>	1115	40.140	58.526
<b>10. CHLEF</b>	1102	45.802	82.146
<b>11. GHARDAIA</b>	1055	48.817	67.232
<b>12. BATNA</b>	975	51.849	89.802
<b>13. CONSTANTINE</b>	967	31.524	59.569

Source : CNES 2001

D'après ce tableau, Constantine se trouve à la 13<sup>ème</sup> classe à l'échelle nationale dans le nombre des investissements déclarées à l'ANDI, avec un montant qui ne dépasse pas les 59 milliards de dinars

Ce montant correspond à plus de 967 projets d'investissements susceptibles de créer plus de 31000 postes de travail. 60% des projets sont déclarés par des personnes physiques.

Pour la période entre 2001 et 2004, on a pas pu avoir le chiffre exacte de nombres des investissements déclarés au niveau de l'ANDI, mais d'après le rapport du CALPI que nous le verrons après les choses n'on pas très bien marché.

### **1. La situation du CALPI**

Créé le 31/ 06/1994, le CALPI est depuis sa création, a donnée l'accord à 740 projets. Il faut noter que ce dispositif est gelé depuis juin 2004 selon le nouveau responsable de l'investissement. Selon aussi ce responsable la wilaya de Constantine n'a concrétisée aucun projet dans les deux dernières années

#### ***Quels en sont les causes de ce gel ?***

D'après le responsable de l'investissement, ce gel est dû essentiellement au problème du foncier en premier lieu.

En plus on peut dire aussi, le manque de compétence de l'administration elle même

Car les responsables qui se sont succédés à la présidence de la wilaya n'ont pas donné de l'importance à ce dispositif, il non pas essayé de régler la situation du foncier, il l'ont toujours géré d'une façon anarchique et sans conscience.

#### **a. Idée générale sur l'état du foncier à Constantine**

Dans le débat national autour de la relance de l'investissement, le foncier est souvent présenté comme un facteur bloquant par sa non disponibilité ainsi que par les conditions de sa gestion. A chaque fois que les contraintes inhérentes à l'acte

d'investir sont évoquées, immanquablement la question foncière est soulevée, parfois plus que d'autres données essentielles de la problématique de la relance économique<sup>4</sup>.

Il n'empêche que des doigts accusateurs sont constamment pointés sur le CALPI, quant à son incapacité à satisfaire toute la demande en foncier ; cela est dû essentiellement au manque d'études faites sur ce dernier.

Mais pour la wilaya de Constantine et pour les gens qui la connait, savent qu'elle possède trois zones industrielle d'une surface qui dépasse les 730 hectares, elle possède aussi dix zones d'activité d'une surface qui dépasse 230 hectares<sup>5</sup>.

#### **b. Etat des zones industrielles et zones d'activités**

Le taux d'activité de la zone palma est de 95 % où la plus part des entreprises sont des entreprises publics. Par contre, celle de Didouche Mourade le taux d'activité ne dépasse pas les 45 %, cette dernière à subi dernièrement des travaux de réhabilitation d'un montant de 23 milliards de centimes, pour la zone de Ben Bedis elle est quasiment vide parce qu'elle ne possède aucun équipement.

Pour les zones d'activités, la plus part sont créées dans les communes, est la plus part de ces zones ont subi un détournement d'activité, soit laisser à l'abandon comme celle du Zighoud Youcef et Messaoud Boudjeriou.

---

<sup>4</sup> Études réalisées par CNES en 2003 sur le rôle du foncier dans la promotion des PME.

<sup>5</sup> selon la société de gestion immobilière SGI

## 2. L'état Des Projets D'investissement

### a. Bilan des projets d'investissements retenus par les CALPI (1994-2004).

Depuis leurs création en 1994<sup>1</sup> et jusqu'au 2005, le bilan des investissements retenus par l'ensemble des CALPI se présente par secteur d'activité comme suit :

**Tableau N° 5 : Etat des projets retenus par le CALPI 1994-2004**

Secteur	Nombre de projet	Le coût en DA 10 <sup>3</sup> DA	Superficie en ha	Nombre emploi
Industrie	534	27.368.863	1.467.155	16.887
Agriculture	05	1.346.247	8.436	80
Tourisme	28	3.385.000	419.000	481
Réalisation / btph	31	8.136.107	141.146	1.097
Commerce	36	114.716	55.256	1.950
Autre Service	106	1.492.923	307.218	1.950
<b>TOTAL</b>	<b>740</b>	<b>41.844.103</b>	<b>1.979.630</b>	<b>20.858</b>

Source : rapport du CALPI 2006

Dans une durée de dix ans, le CALPI de la wilaya de Constantine n'a accordé que 740 projets avec un coût et une surface assez importante, le nombre d'emploi prévu dépasse les 20.000 employés, et avec un montant qui dépasse 100 millions de dinars.

Concernant la structure générale de l'investissement par secteur d'activité et selon le nombre de projets, la dominance des projets industriels est remarquable, car elle représente 72% des projets total avec 80% de l'emploi total attendu pour un montant de 27.368.863 DA soit 71% du total ; il faut noter aussi que les projets industriels occupent plus de 61% du total de la superficie allouée aux investissements retenus.

Par contre, le secteur agricole ne représente que 0,6 % du taux globale des projets lancés, soit 3,5 % du montant globale et 0,3 % de la surface totale avec un taux d'emploi assez modéré.

Le secteur du tourisme représente 3,7 % du nombre total des projets adopté avec un montant qui ne dépasse pas les 3,9 % du montant globale et une superficie qui présente 3,8 % de la surface globale et un taux d'emploi qui ne dépasse pas les 5%.

Concernant les secteurs de réalisation /BTPH et le Commerce ainsi les autre Service, ces trois secteur ensemble représentent 23% des projets approuvés avec un montant qui dépasse les 26 % du montant globale avec une superficie qui dépasse les 25% de la surface globale, et avec un taux d'emploi qui ne dépasse pas les 15%.

#### **b. Etat de projets en cour de réalisation**

**Tableau N° 6 : Etat de projets en cour de réalisation 1994-2004**

<b>Secteur</b>	<b>Nombre de projet</b>	<b>Le coût en 10<sup>3</sup> DA</b>	<b>Superficie en ha</b>	<b>Nombre emploi prévu</b>
Industrie	42	1.260.000	150.214	630
Agriculture	00	/	/	/
Tourisme	02	500.000	2000	60
Réalisation/btph	01	60.000	9.308	30
Commerce	03	120.000	9328	30
Autre Service	03	45.000	5936	45
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>1.985.000</b>	<b>176.787</b>	<b>795</b>

Source : CALPI 2006

D'après ce tableau, on constate les grandes différences entre les projets retenus par le dispositif CALPI et les projets en cours de réalisation.

Sur les 540 projets déclarés dans le secteur de l'industrie 42 seulement sont en cours de réalisation qui pourront créer 630 postes d'emploi.

Pour le secteur agricole qui n'a concrétisé aucun projets, ce secteur reste toujours dans ces souffrances.

Par contre, pour les autres secteurs comme le tourisme et les autres services, les données sont timide car dans l'ensemble le chiffre ne dépasse pas les neuf projets avec un montant de 720 millions de dinars et crée 165 postes d'emploi

Ces chiffres montrent que le futur économique de la wilaya de Constantine n'est pas assez bon, car avec la croissance du demandeur d'emploi et ce taux assez limité des offres d'emploi, la wilaya serait face à une crise de grande envergure.

### c. Une synthèse sur les projets entrés en services

**Tableau 6: Etat de projets entrés en service 1994-2004**

Secteur	Nombre de projet	Le coût en 10 <sup>3</sup> DA	Superficie en ha	Nombre emploi prévu
Industrie	10	300.000	1.244.986	224
Agriculture	/	/	/	/
Tourisme	/	/	/	/
Réalisation/btph	02	120.000	3200	16
Commerce	/	/	/	/
Autre Service	08	120.000	10723	89
TOTAL	20	540.000	1.256.109	329

Source : CALPI 2006

Sur les 540 projets lancés au départ dans le secteur d'industrie 10 projets seulement sont entrés en service avec un coût qui ne dépasse pas les 300 millions de dinars sur une superficie de 1.244.986 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire tous les grands projets

sont finis mais le nombre d'emploi crée reste très modéré car il est estimé à 224 postes seulement.

Par contre et toujours selon le tableau, tous les projets du secteur agricole et du secteur du commerce ne sont pas encore concrétisés jusqu'à ce jour là.

Il reste à noter que le secteur de BTPH a concrétisé 02 projets avec un montant de 120.000.000 DA sur une superficie de 3200 m<sup>2</sup> en créant 16 postes.

Par contre les autres services<sup>6</sup> ont pu créer 08 projets d'un montant de 120.000.000DA sur une superficie de 10.723 m<sup>2</sup> avec la création de 89 postes.

D'une façon générale, on peut déduire que sur les 740 projets admis par le CALPI, 20 projets seulement sont concrétisés, C'est à dire 2.7 % des projets totaux avec la création de 329 postes C'est à dire 1.6 % du chiffre prévu<sup>7</sup>.

Ces chiffres montrent bien un phénomène contraire aux idées reçues qui considèrent que la migration du privé s'oriente plutôt vers le commerce que vers la production. Ces chiffres affreux reflètent aussi l'idée que les constantinois ne sont pas des vrais investisseurs ce sont que des spéculateurs, leurs intérêts majeurs est la possession d'un terrain sans pensée à la création de l'activité et de l'emploi.

#### **F. Les contraintes qui affectent la naissance et la concrétisation des projets d'investissement**

La recherche sur cette question est essentielle pour nous, ainsi que les responsables territoriaux. Le savoir rationnel des différentes contraintes, va permettre de mieux cerner la problématique des projets d'investissement en

Algérie d'une façon générale et dans la wilaya de Constantine spécifiquement.

---

<sup>6</sup> le rapport obtenu par la responsable du CALPI

<sup>7</sup> Autre service : Transport et communication, -Commerce -Hôtellerie et restauration, -Services fournis aux entreprises, Services fournis aux ménages, Etablissements financiers

## 1. l'environnement de l'investissement

La stabilité sociale<sup>8</sup> influe beaucoup sur le climat général de l'investissement, est se considère comme l'un des facteurs essentiels de la prise de décision concernant l'investissement, en Algérie, et malgré que l'état parle d'un taux de pauvreté qui ne dépasse pas les 5,7 % en Septembre 2006, la banque mondiale affirme que le taux dépasse les 40 %.

Constantine, comme la plus part des wilayas souffre d'un taux de pauvreté très élevé et une croissance économique assez modérée.

Les dernières émeutes déroulant à la commune de Zighoud Youcef au mois de Septembre dernier ont montré à l'opinion national les problèmes sociaux économiques que vie cette commune et la plus part des communes de la wilaya qui souffrent d'un grand manque aux niveau des projets d'investissements.

## 2. Les infrastructures économiques

Il est clair que la présence d'un réseau de transport et de télécommunication performant, constitue toujours un atout important dans le domaine de l'implantations d'entreprises.

Concernant la wilaya de Constantine, La plus part de ces communes possèdent un état de chaussée critique avec un manque considérable au niveau d'alimentation en gaz naturel, en plus, le réseau d'alimentation en eau potable est assez dégradé<sup>9</sup>.

*Par contre les problèmes les plus importants seront toujours :*

---

<sup>8</sup> DR. S.M. Abdelaziz., 1989, « l'objectif économique des projets d'investissement », Ed, Imprimerie artistique d'Alexandrie, pp.11-13.

<sup>9</sup> [www. Cirta-info.dz](http://www.Cirta-info.dz)

### 3. Les entraves administratives (la bureaucratie)

Le nombre de procédures reste élevé et ces dernières exigent beaucoup de temps et d'argent. En Algérie, le démarrage d'une entreprise<sup>10</sup> nouvelle requiert 14 procédures, 27,3 % du revenu par habitant est 26 jours. Par rapport à l'année passée, un léger mieux a été enregistré.

Au Maroc, 11 jours seulement sont requis pour la création d'une entreprise et 14 en Tunisie. L'immatriculation d'une nouvelle entreprise (l'enregistrement de la propriété) en Algérie prend plus de 50 jours et nécessite 16 procédures.

Les pays en développement luttent pour alléger la bureaucratie et ratent l'opportunité d'une meilleure croissance.

### 4. Les crédits bancaires<sup>11</sup>

Avec un taux d'intérêt très élevé ; Les crédits bancaires n'assurent que 18 % du financement des projets d'investissement algériennes.

Pour les dossiers de crédit d'investissement, ils sont traités par l'agence centrale dans une durée de 30 jours, la réponse à cette demande sera délivrée après 60 jours, et la décision finale sera après 90 jours

#### *Quelles en sont les raisons qui empêchent les banques d'offrir des crédits ?*

- Les terrains d'assiettes pour ces projets d'investissements ne sont pas assortis d'actes de propriétés<sup>12</sup> définitifs, ce qui ne permet pas de les considérer comme des garanties fiables et juridiquement valides.

---

<sup>10</sup> Rapport de la banque mondiale sur le rôle des banques en Algérie publié en 2005

<sup>11</sup> A. Bouatrouss., 2000, « les banque commerciales », l'université de Constantine, p 37

<sup>12</sup> les dossiers de crédit d'investissements seront traité par l'agence centrale dans une durée qui ne dépasse pas les 30 jours, la réponse a cette demande sera délivré après 60 jours , et la décision final sera après 90 jours ( A. Bouatrouss : les banque commerciales p 91)

- Les garanties offertes par les opérateurs privés aux banques sont, dans beaucoup de cas, de nature immobilière y compris d'ailleurs des propriétés à vocation d'habitation et hormis les problèmes rattachés à la validité juridique des titres de propriété
- Les niveaux de recouvrement des crédits consentis ne correspondent pas, dans beaucoup de cas, aux engagements contractuels pris par le promoteur.

On ajoute aux facteurs cités précédemment d'autres raisons qui empêchent la promotion de ce processus comme :

- le manque de compétence chez les cadres<sup>13</sup> des collectivités locales, ce facteur est essentiel car le savoir faire est le seul capable à pousser les gens à investir leurs argents.
- la non disponibilité d'une fiscalité locale, qui encourage a attiré les investisseurs
- la non disponibilité d'une stratégie, qui sera son objectif la promotion des projets d'investissement et le développement de l'économie locale.
- L'absence d'un marché financier<sup>14</sup> qui permet aux agents économiques de procéder à l'allocation de leurs ressources dans le temps.

---

<sup>13</sup> Dr. M.H.Hidjazzi., 1992, « la privatisation : le rôle de l'état et du secteur privé », Université de Beyrouth, p.46

<sup>14</sup> P.Nguyen., 2000, « Investissement : évaluation d'actifs et gestion du risque », Ed, Economica, p.13

## G. Conclusion

D'après les données et les analyses précédentes, on a pu conclure que les projets d'investissements à Constantine sont en crise. Et c'est la cause principale du paralyse de l'économie locale.

### *Quelles en sont les solutions de cette crise ?*

On propose :

- 1- la création d'une banque d'investissement pour les projets d'investissements.
- 2- faire des formations spéciales pour les opérateurs économiques et les cadres administratifs.
- 3- l'ouverture des chaînes de dialogue et faire des forums économiques.
- 4- la transparence et l'amélioration de la relation administrations – investisseurs.
- 5- la stabilité sociale est obligatoire.
- 6- l'assainissement de l'environnement économique.
- 7- la création d'une banque de données sur les potentialités et les opportunités d'investir ainsi les garanties possibles.
- 8- traité les problèmes du foncier d'une manière efficace et convenable.

**Troisième**

**Partie**

## **QUELQUES ORIENTATIONS**

Tout arrive par les idées, elles produisent des faits  
qui ne leur servent que d'enveloppe

**François René.**

# **Quelques orientations**

## **I. Une Nouvelle Vision Pour Les Projets D'investissement Dans Le Secteur Tertiaire**

### **A. Introduction**

Avec l'absence d'une stratégie de développement, il est nécessaire de trouver un moyen pour absorber un taux de chômage très élevé, l'Etat ainsi que les collectivités locales doivent penser d'une façon rationnelle et sérieuse au secteur tertiaire. Dans les pays développés, les projets d'investissement dans le secteur tertiaire, possède une place assez importante, car ces derniers participent d'une façon assez importante dans le produit intérieur brut de ces pays. En Algérie, ce secteur est complètement ignoré (et jusqu'à présent) par la planification urbaine génératrice de foncier constructible, cela est dû essentiellement au système de planification urbaine et de production de foncier urbanisable hérité d'avant 1990 reposait sur les zones d'habitats urbaines et les zones industrielles. Ce système ne générait que trois 03 catégories de foncier (**Le foncier industriel, Le foncier résidentielle, Le foncier pour les équipements publics**).

Maintenant et après la libéralisation de l'économie et l'ouverture à l'investissement privé (et donc étranger) l'Etat ainsi les collectivités locales doivent pensées à une nouvelle forme de demande<sup>1</sup> de foncier : la demande pour le foncier dans le secteur tertiaire.

---

<sup>1</sup> Ce sont toutes ces demandes aujourd'hui importantes et largement insatisfaites en foncier pour la réalisation d'équipements nouveaux (ensembles administratif, infrastructures de loisir et de distraction, sièges d'entreprises ...) ou bien d'équipement autrefois exclusivement réservés au service (et donc du ressort de l'état) tel que les établissement sanitaires et les établissement d'enseignement et de formation professionnels. En plus de cette demande nouvelle, une demande plus ancienne mais très discrète et qui a connue un très grand essor reste la demande des commerces (dits petits commerces), des artisans (mécaniciens, menuisiers ...) et des professions libérales (médecins, avocats, bureau d'étude etc.)

## **B. Conséquences urbaines de l'absence d'une offre du Foncier pour les projets du tertiaire**

La wilaya de Constantine comme la plus part des wilayas algériennes, vie l'anarchie totale, cela est dû au manque d'une planification efficace et d'une vision à long terme.

Cette politique stérile a conduit, que la plus part des wilayas algérienne ne possèdent ni sens ni croissance au niveau de l'aménagement du territoire. Cette situation a laissé le champ libre devant plusieurs faits comme :

### **1. Le détournement de l'usage planifié des sols**

Les équipements exclusivement destinés aux services (telles que les salles des fêtes, des espaces d'expositions, show room, des superettes ...) se sont implantés dans des zones industrielles comme le cas de la zone de Didouche Mourad.

### **2. Détournement des immeubles à usage d'habitation**

Des équipements commerciaux, administratifs, sanitaires ou scolaires se sont implantés tantôt dans des cités résidentielles. Tantôt, et c'est souvent le cas, ont modifié des constructions initialement destinées à l'habitation. Cet état de fait n'est pas sans conséquences sur l'équilibre urbain d'une manière générale.

### **3. Les nuisances urbaines**

L'implantation anarchique des services (activité tertiaire) n'est pas sans généré des nuisances importantes .Ainsi, la prolifération d'artisans (tôlerie, mécaniciens, menuiseries, ferronnerie, etc.).Dans les garages en RDG des

lotissements contribuent grandement à la dégradation du cadre bâti notamment en étant une source de pollution.

*La plus importante conséquence reste le détournement de l'affectation des sols :*

C'est un des points les plus importants liés à ce problème. En réalité en ne proposant pas une offre foncière à une demande importante et objective. La satisfaction de cette demande ne peut intervenir que par le détournement (prémédité) des affectations initiales des sols. C'est ainsi que plusieurs lots urbains résidentiels ou industriels ont été réapproprié par des activités de services.

Cette tendance ne concerne pas uniquement le centre ville mais se propage à la périphérie et notamment les lotissements pour le commerce et le logement social pour les activités libérales.

*Nous remarquons ainsi un des effets pervers de cette pénurie de foncier pour le tertiaire et qui de se répercute sur la pénurie de logement.*

### **C. Les conséquences inflationnistes**

Il est connu que dès que la demande dépasse l'offre, un phénomène d'inflation est constaté. C'est une situation qui est encore plus accentué par l'absence d'un contrôle rigoureux tant sur les utilisations des sols et des immeubles que sur celui des transactions foncières et immobilières.

Ainsi un important marché spéculatif s'est emparé de la disponibilité foncière (résidentielle et industrielle), et qui fait que quelque soit la demande en matière foncière, l'arrière spéculatif reste présente.

L'acquisition foncière n'est plus un moyen de satisfaire un besoin (logement ou investissement), mais un moyen sûr et fiable de réaliser des bénéfices.

Le foncier a acquis d'ailleurs une valeur refuge comme l'or sur le marché financier, car sa valeur est toujours en progression.

#### **D. Les conséquences répulsives de l'investissement**

Ces deux conséquences : inflation et spéculation, constituent un des freins les plus importants pour l'investissement en Algérie. Ainsi les véritables investisseurs, sont confrontés à un ensemble d'entraves pour l'acquisition de foncier et plus de la désormais vigilance de l'administration qui se traduit par une très lourde procédure administrative.

#### **E. Classification de l'affectation du foncier**

Actuellement une véritable et grandissante demande en foncier pour le tertiaire en milieu urbain est constatée.

Cette demande est notamment manifestée par des investisseurs qui s'intéressent de plus en plus au marché des services privatisés (banques, assurances, téléphonie, cliniques médicales, établissements d'enseignements et de formation...).

L'avènement d'opérateurs économiques locaux (au moins à la ville), à créer une demande nouvelle en infrastructure administrative et de services. Des créneaux nouveaux sont apparus et qui sont économiquement très importants tels par exemples les espaces d'exposition et des foires, les espaces de distraction et de loisirs –notamment aquatique etc.

Sans omettre la progression de la demande classique en matière de locaux commerciaux et des services pour les professions libérales.

Il s'avère donc économiquement et socialement nécessaire de répondre au mieux à cette demande « nouvelle ».

Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier ses particularités et ses caractéristiques autant que le besoin lui-même. A cet effet une approche est proposée, car la demande peut sembler identiques mais en réalité comprenne beaucoup de différences. Comme préalable, nous allons tenter de définir différents critères pour cette demande et pour ça, nous allons adopter une démarche de classification. Ainsi cette demande peut être classé selon différents critères à savoir :

### 1. La fonction

Au terme de ce critère nous avons les activités suivantes :

- **administratives** : ce sont toutes les activités concernant l'administration des entreprises et des sociétés (siège sociaux, bureaux de liaisons, etc.).
- **Commerciales** : ce sont les activités de vente et d'exposition de produits destinés à la vente. *Ces espaces sont nécessairement réalisés en milieu urbain offrant la meilleure accessibilité et les meilleures possibilités de stationnement.*
- **Loisir** : la notion de loisir est entendu au sens large et comprennent les 03 types de loisirs (détente, délasserment et développement). Qu'il s'agisse d'une salle de cinéma, d'un centre de remise en forme ou d'un parc de loisir aquatique, ces espaces sont nécessairement réalisés en milieu urbain ou en proche banlieue.
- **Services publics libéralisés** : qu'il s'agisse d'un opérateur de téléphonie, d'une Clinique médicochirurgicale ou encore d'une école, la recherche est orientée vers l'espace le plus proche des clients.

### 2. De proximité /De desserte

La nature des rapports avec le public peut se mesurer selon ce critère. Ainsi, il existe des activités dites de desserte est qui ne concerne que le proche environnement (cas d'un épicier, médecin école privée ...), ce sont des

activités sensibles aux concentrations démographiques. Au contraire d'autres activités qui ne sont pas très sensibles aux concentrations démographiques (hôtellerie, loisir, clinique chirurgicale, bureau d'étude techniques, centre de contrôle technique par exemple) .Ce sont des activités dites de couvertures, car elles se distinguent par un très long rayon d'action.

La classification selon ce critère sert ainsi à définir la location des différents espaces tertiaires dans le tissu urbain.

### **F. Caractéristiques et contraintes**

Ainsi classée, il est nécessaire de connaître les particularités de l'activité tertiaire.

#### **1. Consommation modérée du foncier**

Une des caractéristiques importantes du tertiaire, reste une consommation modérée du foncier. Cette caractéristique est la conséquence heureuse de l'inflation du foncier urbain, ainsi les activités de services ont toujours optimisée en foncier. Ainsi, si les activités industrielles nécessitent des dizaines hectares, les locaux administratifs se contentent de centaines de m<sup>2</sup>. Le rapport m<sup>2</sup>/emploi est largement en faveur des services.

#### **2. Stationnement et accessibilité mécanique**

Selon l'adage – no parking, no business- les services nécessitent un espace de stationnement conséquent. Cette caractéristique est en vérité ressource, car elle permet de rentabiliser les parkings (à étage) et les transports publics.

---

Une lecture dans le rapport présenté par le directeur de l'agence foncière sur le foncier pour le tertiaire, le séminaire de l'investissement 29-30 Mars

## **G. Conclusion**

L'absence d'offre foncière pour le tertiaire constitue un frein important au Développement des projets d'investissement

Dans le cadre d'une nouvelle politique, l'état ainsi les collectivité locale doivent satisfaire cette nouvelle forme de demande foncière et de l'inscrire non plus dans le cadre marginale de : RDC COMMERCE ET 1<sup>er</sup> ETAGE SERVICE mais de penser une nouvelle forme de production d'espaces pour permettre d'une part de satisfaire la demande et d'autre part s'intégrer les services dans le développement local.

### **Proposition :**

Nous proposons ce qui suit :

- 1- Inventorier les assiettes foncières urbaines (dites poche urbaines) susceptibles de recevoir des équipements et servir aux investisseurs dans le tertiaires ;
- 2- Faire une étude à l'échelle urbaine pour évaluer l'impact des implantations de servies au niveau des différents quartiers de la ville. Il est préférable de créer des zones de services – ex : pôle médicale, pôle commerciale de gros spécialité dans un secteur déterminé (pièce détachée, para pharmaceutique, tissu etc.) ;
- 3- Suivre rigoureusement la concrétisation de ces projets.

## **II. L'impact De L'université De Mentouri Sur Le Développement Des Projets D'investissement**

### **A. Introduction**

L'économie contemporaine fonde son dynamisme sur la connaissance (savoir) et la production d'innovation.

La recherche, quelle soit publique ou privée, reste un élément essentiel de cette nouvelle économie.

Dans ce contexte, il est légitime de s'interroger sur la place et le rôle d'une université au sein de son territoire car elle est le lieu excellent de la création et de la diffusion des connaissances.

### **B. Une idée générale sur l'université de Constantine**

Répartie à travers 14 campus, elle comprend 8 facultés, 01 institut national regroupant 38 départements. L'université de Constantine se considère comme le premier pôle régional de formation supérieure.

### **C. Université Mentouri, Centre D'une Activité De Recherche Dynamique**

L'université Mentouri est forte de ses 80 laboratoires agréés, ses laboratoires actifs dans plusieurs domaines, on cite par exemple :

Sciences Fondamentales, Sciences de la Vie et Santé, Aménagement du Territoire et Urbanisme.

En outre, la valorisation des résultats de la recherche fait l'objet de la mise en place d'un dispositif qui comprend :

- La création d'un pôle technologique (nouvelle ville),
- la création d'un incubateur d'entreprise, une entreprise d'édition, une entreprise de production de logiciel,
- une entreprise de maintenance et entretien des équipements scientifiques.

### **D. Jumelage Constantine – Grenoble**

L'université Mentouri Constantine est un pôle majeur d'ouverture sur le monde. Son insertion internationale a permis de développer les relations de partenariat entre les autorités locales de la wilaya et celle de Grenoble.

Aussi, et dans le but d'acquiescer de nouveaux projets d'investissement étrangers, la wilaya de Constantine a accueilli dernièrement un groupe d'opérateurs économiques de Grenoble, ces derniers ont étudié l'opportunité d'investir à Constantine.

### **E. L'université Mentouri et ses relations avec les opérations d'investissement**

La présence sur les différents campus d'une importante population (étudiants, enseignants, personnel de soutien à la pédagogie, agent technique, partenaire de l'université...) ne peut qu'avoir des incidences directes sur les opérations d'investissement qui concernent alors :

- Le transport des étudiants, l'hébergement et la restauration, le logement des personnel, l'hôtellerie, les infrastructures de loisir et les activités sportives.
- Les fournitures (équipement, produits chimiques, consommables ...) ainsi que Les commerces de service et Les entreprises d'entretien.
- L'accompagnement de l'investissement à travers l'incubateur de projet d'entreprise, va permettre d'assurer Le conseil et l'expertise.

Cet accompagnement est obligatoire, car le décret exécutif N° 03/78 du 25/02/2003 oblige les universités de créer des pépinières de PME, leurs rôles sera l'hébergement et l'accompagnement, pour une période limitée les entreprises naissantes et les porteurs de projets

---

Rapport présenté par le doyen de l'institut de l'économie dans le séminaire de l'investissement

## **F. Conclusion**

Tous ces éléments qui ont permis de présenter l'université Mentouri, constituent pour la wilaya de Constantine et sa région, une fortune immense si elle serait exploitée d'une façon rationnelle et pour l'intérêt de la wilaya. Les décideurs doivent comprendre qu'il n'y a pas de développement sans recherche, et les investisseurs doivent comprendre que la recherche est la seule garantie de la continuité et l'évolution de leurs projets.

### **III. Gouvernance Locale Et La Promotion Des Projets D'investissement**

#### **A. Introduction**

La gouvernance locale sera définie comme un processus de mise en compatibilité de plusieurs proximités institutionnelles unissant des acteurs (économique, institutionnels, sociaux...) géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif ou, de la réalisation d'un projet de développement.

Une telle définition insiste fondamentalement sur l'idée de processus, c'est-à-dire de dynamique institutionnelle collective qui articule, de manière toujours singulière, différentes logiques d'acteurs se confrontant et /ou coopérant sur un territoire .Ce processus n'est pas nécessairement vertueux : il existe des processus de déconstruction institutionnelle (reconversion territoriales par exemple qui correspond à des situations de gouvernance « Faible ».

#### **B. La concrétisation de La gouvernance locale**

La gouvernance locale se concrétise par la construction de compromis locaux entre acteurs (aussi bien privés que publics), et se caractérise par le degré d'articulation et de cohésion des différents proximités institutionnelles entre capitaux individuels, des relations acteurs privés / acteurs publics.

La gouvernance locale combine ainsi toujours des éléments de stabilité et d'instabilité dont l'importance relative évolue dans la durée, définissant des inflexions de la trajectoire de développement du territoire. Mais pour que l'on puisse parler de gouvernance locale, il faut que les éléments de stabilité l'emporte. C'est-à-dire que les compromis entre acteurs soient suffisamment stable et cohérent afin de lever, pour un temps, l'incertitude inhérente à l'action collective et ainsi de réduire rivalité et conflits. Alors, peuvent se mettre en place un système de règles, voire de représentations communes générant des régularités productives localisées (on parlera alors de structures de

gouvernance). A l'inverse, lorsque les éléments d'instabilité, c'est-à-dire les rivalités et les conflits, mettent en cause les compromis jusqu'à alors existants. On entre dans une phase de crise de la gouvernance locale pouvant conduire à une destruction territoriale.

### **C. Les acteurs qui participent aux dynamiques territoriales**

Il existe des acteurs clés, privées et / ou publics, qui jouent un rôle moteur en ce sens qu'il constituent des repères institutionnels pour l'ensemble des acteurs, et qu'il structurent les mécanismes de coordination de ces derniers. Dans notre conception, ces acteurs, qui participent à l'émergence ou à la stabilité d'une gouvernance locale, peuvent être aussi bien des acteurs économiques (établissement de groupe, associations d'entreprise ...) que des acteurs institutionnels (collectivités locales, état, chambre de commerce ...) ou sociaux (Syndicat et association ...). La gouvernance n'est donc une configuration de coordination strictement économique ou strictement socio-politique : elle est une combinaison de ces dimensions, caractérisée par une densité variable des interactions entre les trois catégories d'acteurs.

### **D. Ces interactions**

Ces interactions sont particulièrement complexes du fait, notamment, que le champ d'intervention administrative des collectivités locales ne coïncide pas avec celui des acteurs économiques et sociaux, et que l'horizon temporel stratégique où les visions du temps des acteurs publics et des acteurs privés peuvent différer. Ces différences sont à l'origine d'un engagement territorial de nature inégale selon les acteurs. Les acteurs institutionnels jouent ainsi souvent un rôle essentiel dans la construction de la gouvernance locale, en particulier, par le biais d'institutions formelles d'animation et de mise en réseau (contrat de pays par exemple en France).

Trois principales structures de gouvernance locale peuvent être distinguées en fonction de la nature des acteurs clés, de leurs objectifs et de leurs modes d'appropriation des ressources produites localement.

### **1. Gouvernance privée**

Ce sont les acteurs privés qui impulsent et pilotent les dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation privée. Il en est ainsi de la firme motrice, par exemple l'établissement d'un grand groupe, qui structure économiquement et institutionnellement l'espace productif de son site d'implantation.

### **2. Gouvernance privée collective**

Dans ce cas, l'acteur clé est une institution regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leur stratégies, comme par exemple les chambre de commerce, les syndicats professionnels et toutes formes d'opérateur privés.

### **3. Gouvernance publique**

Les institutions publiques ont des modes de gestion des ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production des biens ou services collectifs. Donc par définition utilisable par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Ce sont en premier chef l'état, les collectivités locales et toutes les formes d'intercollectivité, mais aussi les centres de recherches publiques. En fait, dans la réalité, rares sont les situations " pures " telles qu'elles viennent d'être décrites : on trouve le plus souvent une association des formes précédentes (on parlera alors de gouvernance mixte) mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier.

---

Le séminaire international: gouvernance locale et développement territorial, Avril 2003, p.190-194

## **E. Conclusion**

Cette typologie, comme toute typologie, est statique et renvoie à des structures de gouvernance stabilisée. En fait, il faut surtout retenir de notre définition que la gouvernance locale est un processus, qui donne au territoire sa dimension fondamentalement dynamique.

En Algérie ce processus n'est pas connu, on souhaite que nous le connaissions dans les futures années pour le bien utiliser dans le développement de l'économie de nos territoires.

## **IV. Une Stratégie Pour La Relance Des Projets D'investissements**

### **A. Introduction**

Le développement de l'économie locale en Algérie souffre de plusieurs maux dont la difficulté de passer du stade théorique à la mise en oeuvre<sup>1</sup>. Il ne suffit pas d'identifier les sources de malaise d'un milieu, encore faut-il intervenir pour les enrayer et améliorer la situation générale de ce territoire central de la municipalité.

Ainsi, les collectivités locales doivent faire face à des défis économiques très importants, en même temps qu'elles doivent se structurer comme corps sociaux cohérents.

Une meilleure connaissance des économies locales et des forces en jeu permettrait aux autorités publiques de créer un environnement favorable à l'investissement privé et aux investisseurs de prendre des décisions fondées sur des données conformes à la réalité du milieu.

Le dynamisme économique dans les collectivités locales (et l'accroissement de l'emploi) est à la croisée des enjeux du développement à long terme en Algérie. La croissance et la diversification sont seulement des conditions essentielles de la lutte contre la pauvreté et le maintien de la cohésion sociale.

### **B. l'objectif de développement économique local**

Le développement économique local, vise à accroître la richesse et la prospérité d'un milieu. La richesse étant la création d'emplois stables et bien

---

<sup>1</sup> A. Koudri., 1999, « économie d'entreprise », Ed, Distribution, Alger, p.19

rémunérés dans un milieu, et la prospérité étant la vente de biens et services du milieu à l'extérieur de celui-ci.

## **C. Les Composantes De Ce Programme**

### **1. Connaissance de l'économie locale**

Cette composante consiste à améliorer la connaissance de l'économie locale par la réalisation d'une étude. Cette étude consiste en l'établissement d'une matrice économique du milieu qui en fait ressortir les points forts et les faiblesses. En plus de permettre de déterminer le PIB local, cette matrice doit, à terme, devenir un outil d'aide à la prise de décision par les autorités publiques locales.

### **2. Appui à la structuration de l'investissement**

Cette composante vise à appuyer les développeurs potentiels dans leur recherche de financement et dans la structuration de leur plan d'affaire. La disponibilité de fonds n'est pas à elle seule un gage de développement. Encore faut-il que les développeurs potentiels connaissent les méandres du monde des affaires et de la gestion d'entreprise. Par cette composante, le projet favorisera la création d'une structure de développement local, regroupant les communes, et capable d'amener des investissements.

Cette composante contient trois volets :

- ØCréation d'un organisme de développement économique local.
- ØLa planification du développement économique local.
- ØLa formation de personnes bénévoles et de professionnels.

### **3. Création d'un incubateur d'entreprises**

Cette composante vise la construction d'un local qui accueillera les entrepreneurs travaillant dans les différents secteurs, afin de stimuler

l'investissement local. Comme les premières années de fonctionnement sont toujours les plus difficiles pour une entreprise, les collectivités locales mettront à la disposition d'un certain nombre d'entrepreneurs un espace gratuit pour une durée déterminée. Il s'agit en fait d'une exemption fiscale temporaire consentie par les collectivités locales en vue de permettre aux entrepreneurs de créer leurs fonds de roulement.

#### **4. Fonds de services techniques et d'équipements**

Pour le développement de l'entrepreneuriat local, et afin de favoriser l'investissement local et de venir en appui aux entrepreneurs désireux de créer de nouvelles entreprises dans leur localité, un fonds pour financer des équipements et services d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat local sera créé. Ce volet vise à permettre la réalisation de projets qui sont structurants ou qui ont un effet d'entraînement pour l'économie d'une région ou d'une collectivité.

#### **5. Suivi de la mise en œuvre**

En vue de s'assurer de la bonne exécution du projet et de l'atteinte de ses objectifs, il faut créer un conseil technique au niveau local qui assurera le suivi technique de la mise en œuvre de ces projets<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Dr. A.I.Ballout., 1991, « le management des projets », Ed Dar Nahda, Alexandrie, pp.81-115

#### **D. Conclusion**

Les collectivités locales doivent de plus en plus se tourner vers le développement endogène en favorisant le démarrage d'entreprises par des entrepreneurs locaux, en aidant les entreprises locales à se développer, en identifiant les opportunités d'affaires et en créant un environnement propice au développement des affaires.

Le programme de développement économique local, est un projet très intéressant, ce programme a été appliqué dans plusieurs pays africains comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire et d'autres pays, il vise à lancer le développement par le bas avec la promotion de l'investissement local et avec l'aide et l'assistance des centres de recherches

La wilaya de Constantine possède les moyens financiers et les potentialités humaines ainsi qu'une université qui peut gérer ce type de projet. Avec la volonté des différents acteurs clés nous pouvons atteindre l'objectif commun qui est le développement économique local, qui restera toujours le rêve de toute la population algérienne.

### **Conclusion Générale**

Au terme de cette étude, nous restons évidemment conscients à la fois de l'intérêt et des limites d'un tel travail.

L'intérêt consiste sans aucun doute en une présentation simple et assez précise de l'importance des projets d'investissement dans le développement économique local. A cet égard l'analyse de la politique économique suivie depuis l'indépendance jusqu'à 1990, nous a permis de constater la marginalisation et l'exclusion de ce processus. Mais depuis la promulgation de la loi de décentralisation et de l'investissement en 1993, on assiste à l'intensification de la prise de conscience de l'importance des projets d'investissement dans la promotion de l'activité économique locale.

Les limites concernent évidemment deux niveaux : le degré de compréhension des résultats présentés concernant le travail du CALPI, ainsi que les tentatives prises par les autorités locales pour la promotion des projets d'investissement.

Le plus important pour nous, le CALPI gelé depuis 2004 a pu reprendre ces fonctions au mois de septembre derniers, après le travail effectué par la commission d'assainissement qui a pu récupérer 720 lots dans les différentes zones, maintenant est d'après les responsables de la wilaya les obstacles qui freinent ce processus sont dépassés, la balle maintenant est dans le camp des investisseurs qui se sont aussi regroupés dans une association appelée le club des entrepreneurs et des investisseurs du grand Constantinois qui pourra être l'élite qui conduira le développement économique local.

# Annexes

**Les membres permanents**

- Ø le représentant de l'A.P.W,
- Ø le directeur de la planification et de l'aménagement du territoire.
- Ø le directeur des mines et de l'industrie
- Ø le directeur des domaines
- Ø le directeur de la PME et de l'artisanat
- Ø le directeur de l'ANDI
- Ø le directeur général de la SGI
- Ø le président de la chambre de commerce et de l'industrie
- Ø le président de la chambre de l'artisanat et des métiers
- Ø le président de la chambre de l'agriculture
- Ø le président de la confédération algérienne du patronat de Constantine
- Ø le directeur de l'agence de gestion et de régulation foncière urbain

**Les membres non permanents**

- Ø le directeur de l'urbanisme et de la construction.
- Ø le directeur du commerce.
- Ø le directeur des services agricoles.
- Ø le directeur des impôts.
- Ø le directeur de la santé et de la population.
- Ø le directeur de l'hydraulique.
- Ø le directeur des travaux publics.
- Ø le directeur du tourisme.

Ø le directeur de l'emploi.

Ø le conservateur des forêts.

Ø le président de l'assemblée populaire communal concerné.

Ø le directeur de la succursale CPA.

Ø le directeur de la succursale BNA.

Ø le directeur de la succursale BEA.

Ø le directeur de la succursale BDL.

Ø le directeur de la succursale BADR

.le directeur général de l'URBACO.

Ø Le représentant de chaque association nationale professionnelle implantée sur le territoire de la wilaya.

Ø Le président du club des investisseurs et entrepreneurs du grand constantinois.

L'observatoire peut faire appel à toute personne susceptible de l'assister dans ses missions

La SGI de Constantine, entreprise publics économique est une société par action crée en janvier 2004, dotée d'un capital de 30.000.000 DA détenu entièrement par la société de gestion des participations de l'état zones industrielles Est dont elle relève.

Les missions dévolues à la SGI par résolution n°5 et n°08 du conseil des participations de l'état (CPE) et qui constituent son objet social sont :

ü La gestion pour disponibilité des commodités qui accompagnent l'installation et l'activité pour développement durable des investissements, cette gestion doit être continue, efficace et rationnelle des réseaux et des espaces communs des zones industrielles et zones d'activités.

ü La création et la mise à jour d'une banque de données sur les disponibilités foncières à mettre à la disposition des investisseurs.

ü Le traitement des demandes de localisation des investisseurs et le suivi du processus d'affectation des assiettes foncières.

ü La prise en charge de la gestion matérielle des actifs immobiliers qui lui sont confiés avec leurs modalités d'affectation et/ou la réservation des ces actifs assurés par la représentation de la SGI au niveau du guichet unique de l'ANDI à l'effet de prendre en charge les demandes des promoteurs.

ü La gestion et la mise en œuvre des actions pour préservation et la protection de l'environnement.

Au niveau de la wilaya de Constantine, la SGI est en place et assure la gestion des zones suivantes :

Ø Zones industrielle : Tarf Benbadis, Palma ,24 février 56 Constantine, Aissa Benhmida (Didouche Mourad).

Ø ZAC : Rhumel, Ali Mendjeli

De cette action de gestion il a été relevé un nombre important de problèmes infrastructurels ce qui a nécessité leurs prises en charges par l'Etat par l'octroi d'enveloppes financières conséquentes en vue d'une mise à niveau de ces zones aux normes acceptables sous forme de réhabilitation a ce titre la zone industrielle Didouche Mourad a bénéficiés d'un budget de 238.000.000DA pour la mise en état des infrastructures telles que :

Ø Voirie

Ø Réseaux eaux

Ø Eclairage public

Ø Sécurité incendie et préventive

Un dossier établi pour les zones industrielles Tarf et Rhumel permettra prochainement la mise en place de la réhabilitation des infrastructures de ces zones.

Cette démarche ferait profiter les investisseurs existants d'un climat moins contraignant et permet de dégager de nouveaux espaces pour d'éventuels futurs investissement en devenant un centre attractif d'affaires.

**Zone industrielle Tarf –Ibn Badis**

Ä	Lots créés	: 198
Ä	Lots cédés	: 164 soit 83 %
Ä	Lots en contentieux	: 21
Ä	Lots disponibles	: 13
Ä	Terrains nus avec acte	: 81
Ä	Terrains nus sans acte	: 19 (en contentieux)

Sur les 81 terrains nus avec acte :

- 9 appartenant aux actes
- 21 affectations récentes (moins d'un an)
- 34 anciennes affectations
- 02 litiges familiaux (héritage)

**Propositions**

Constat par un huissier de justice

- Mise en demeure
- travail de proximité par une cellule (DMI –URBACO –SGI –ANDI)

**Zone D'activité Multiple Ali Mendjli**

Ä	Lots créés	: 244
Ä	Lots cédés	: 239 soit 98%
Ä	Lots en contentieux	: 02 Paiement partiel
Ä	Lots disponibles	: 03
Ä	Terrains nus avec acte	: 149

**Problèmes Soulevés**

- Adduction en eau non prise en charge
- Electricité et voirie en cours de réalisation
- Lots occupés par GECO et TRAVOSIDER

**Proposition**

- Constat par un huissier de justice
- Mise en demeure
- travail de proximité par une cellule (DMI –URBACO –SGI –ANDI).

**Zone Industrielle Didouche Morad**

Ä	Lots créés	: 197
Ä	Lots cédés	: 194
Ä	lots disponibles	: 03
Ä	Terrains Nus	: 108

- a) 19 cédés par APC avec acte administratif.
- b) 46 cédé en concession.
- c) 22cédé par APC par acte de vent.
- d) 21affectation récentes.

**Propositions**

- a) Annulation pure et simple par l'APC
- b) Constat par un huissier de justice
  - Annulation pour concession arrivée à terme
- c) Constat par huissier de justice désigné par l'APC
  - Mise en demeure
- d) Travail de proximité par cellule (DMI –AFW –SGI –ANDI).

**Zone D'activité De Zighoude Youcef**

Ä	Lots créés	: 156
Ä	Lots cédés	: 102
Ä	Lots disponibles	: 54
Ä	Terrains Nus	: 82

- a) 18 concédés
- b) 43 actes administratifs
- c) 21 affectations récentes

**Propositions**

- a) Constat par un huissier de justice
  - Annulation pour concession arrivée à terme
- b) Constat par un huissier de justice
  - Travail de proximité par cellule (DMI –AFW –ANDI).

**Zone Activité Ain Smara**

Ä	Lots créés	: 110
Ä	Lots cédés	: 108
Ä	Lots disponibles	: 02
Ä	Terrains Nus	: 58

- a) 27 avec acte administratif
- b) 31 affectations récentes

**Propositions**

- Constat par un huissier de justice
- Mise en demeure
- Travail de proximité par une cellule (DMI, AFW, SGI, ANDI)

Pour les autres zones de AIN ABIDE, BEN BADIS, MESSAOUD

BOUDJERIOU, IBN ZIAD I et II la majorité des lots ne sont pas affectés et de ce fait ils sont disponibles

**a) Zone industrielle**

La wilaya de Constantine compte trois zones industrielles

- ✓ Ben Badis d'une superficie de 447 ha
- ✓ Didouche Mourade d'une superficie de 181 ha
- ✓ Constantine d'une superficie de 66 ha

**b) Zones d'activité**

La wilaya compte 10 zones d'activité

- |                            |          |
|----------------------------|----------|
| ✓ Boumerzoug (Constantine) | 60 ha    |
| ✓ Ibn Ziad n° 1            | 1,8 ha   |
| ✓ Ibn Ziad n° 2            | 8 ha     |
| ✓ Messaoud Boudjeriou      | 8 ha     |
| ✓ Hama Bouziane            | 8 ha     |
| ✓ Ain Abid                 | 3,5 ha   |
| ✓ Ben Badis                | 11,5 ha  |
| ✓ Ain Smara                | 21 ha    |
| ✓ Rumhel (Constantine)     | 80,6 ha  |
| ✓ Zighoud Youcef           | 34,5 ha. |

**1. Les instituts techniques :**

- I.T.G.C, I.T.A.F.V, I.N.P.V, I.T.E.L.V, O.N.D.E.
- Les structures de formations :
- Université Mentouri – laboratoires de recherches I.N.R.A. – Laboratoire régional vétérinaire.

**2. Etablissement de services**

- Coopératives : C.C.L.S, C.A.S.A.P, C.A.S.S.I.D.
- Offices : O.RE.LAIT, O.A.I.C. régional
- Entreprises : E.D.I.M.M.A., P.M.A.T, SAFA/AURES
- Institutions financières : C.R.M.A. – B.A.D.R.
- Divers établissements conventionnés

**Autres**

- Aéroport international Boudiaf.
- Station de traitement et d'épuration d'eau potable.
- Barrage de Beni Harroune.
- Associations professionnelles : 15

Cinq communes de la wilaya sont classées zones à promouvoir :

- ▼ Messaoud Boudjeriou
- ▼ Beni H'midène
- ▼ Zighoud Youcef
- ▼ Ouled Rahmoune
- ▼ Ain Abid

Les créneaux d'investissement prioritaires pour ces communes sont

- ▼ la mise en valeur agricole
- ▼ l'industrie agro- alimentaire
- ▼ la PMI de soutien à l'activité agricole

Les promoteurs de projets dans ces zones pourraient obtenir des avantages financiers et fiscaux intéressants.

Les promoteurs de projets dans ces zones pourraient obtenir des avantages financiers et fiscaux intéressants

**Le programme quinquennal 2005-2009**

- Ø Mise à niveau des exploitations agricoles à travers le F.N.R.D.A.
- Ø Soit 41 000 ha annuellement.
- Ø Création de cinq (5) périmètres de mise en valeur par la concession avec le concours du F.D.R.M.V.T.C.
- Ø Réalisation de dix (10) P.P.D.R. avec la contribution financière multisectorielle des différents fonds P.S.D, P.C.D. et institutions financières spécialisées.

**Dispositif du soutien F.N.R.D.A.**

Se dispositif à permis de donnée une nouvelle démarche a ce secteur, car d'après les données de l'année 2005 les terres de la production végétale ainsi la production animal son on progression

**Production végétale**

- Ø Céréales : 65 700 ha
- Ø Légumes secs : 1 000 ha
- Ø Fourrages : 3 080 ha
- Ø Cultures maraîchères : 4 000 ha, dont pomme de terre : 400 ha
- Ø Arboriculture fruitière :
- Ø Rosacées pépins : 1 316 ha
- Ø Rosacées noyaux : 1 107 ha
- Ø Arboriculture rustique : 972 ha
- Ø Olivier : 1 120 ha
- Ø Vignoble de table : 14 ha

**Production animale**

- Ø Elevage bovin laitier : 36 700 têtes
- Ø Bovin laitier moderne : 17 850 têtes
- Ø Bovin laitier amélioré : 18 930 têtes
- Ø Elevage ovin : 96 000 têtes.

## 1. Opportunités d'investissement

Comme le principe même du développement industriel d'une région s'appuie sur deux éléments essentiels :

- Ø les ressources naturelles
- Ø les ressources humaines.

Pour Constantine, les ressources naturelles sont :

- Ø Roches pour agrégats, roches calcaires, gypse, argile, marbre.

Ce qui laisse apparaître des opportunités d'investissements dans les domaines suivants :

- Ø Matériaux de construction
- Ø Production de sable fin de carrière
- Ø Agrégats
- Ø Sables
- Ø Pierre à bâtir, pierre d'ornement
- Ø Produits terre cuite (briques, tuiles, carreaux muraux, carreaux de sols)
- Ø Chaux, craie, plâtre
- Ø Ciment

Et aussi dans d'autres secteurs d'industrie tel que :

- Ø Mécanique, Agroalimentaire, Electronique
- Ø Manufacturière
- Ø Textile
- Ø Chimique et Pharmaceutique
- Ø Plastique
- Ø Bois
- Ø Transformation diverse

## 2. Potentialités existant

La wilaya de Constantine est dotée d'une base industrielle appréciable touchant plusieurs branches d'activité telles :

**a. Industries Mécanique**

Création d'ateliers ou d'unités autour des deux grands noyaux que forme l'industrie mécanique au niveau des communes de Ain Smara et Khroub :

- Ø Maintenance industrielle
- Ø Sous traitante (fabrication d'accessoires et pièces détachées de services.

**b. Industrie Métallique**

- Ø Charpente métallique, chaudronnière
- Ø Fabrication de fils, câble, ressorts, filament, treillis, chaînes, et similaire
- Ø Fabrication de meuble métallique
- Ø Quincaillerie, serrurier
- Ø Menuiserie, fermetures et ferronnerie
- Ø Pièces détachées et accessoires

**c. Industrie Electrique et divers**

Fabrication de matériel d'éclairage public et domestique, partie pièces détachées

- Ø Fabrication d'appareils de mesure, et de régulation non électronique

**d. Industries chimiques**

- Ø Industries de distillation et de transformation des huiles essentielles, y compris la fabrication de composés aromatiques.
- Ø Industrie de parfumerie, des produits à usage cosmétique ou pharmaceutique et des produits d'entretien corporel
- Ø Industries de savonnerie et des détergents solides et liquides,
- Ø Fabrication des lubrifiants et graisses.

**e. Industries agro-alimentaires**

De part sa situation géographique, de la wilaya de Constantine présente un axe important pour le développement de l'industrie agro-alimentaire du fait qu'elle est limitrophe aux wilayas de Mila, Jijel, et Skikda. A cela vient

s'ajouter les moulins de Sidi-Rached- SMIDE (ex ERID) situés à Hamma Bouziane, et El Khroub, El Harrouch (Skikda) et Grarem (Mila), distance de 30 à 50 Km, avec la possibilité de création de zones tampons pour le développement de certains produits alimentaires.

#### **f. Industries de textile et du cuir**

Possibilités d'utiliser les capacités du complexe textile Chaab Ersas (filature et tissage) pour la création de petites unités qui viendront graviter tout autour (zone tampon) :

- Ø Fabrication de la couverture
- Ø Bonneterie -Tissage -Confection et Broderie

#### **g. Industries du plastique**

- Ø Fabrication de pièces et éléments destinée : à l'industrie, l'agriculture et le bâtiment
- Ø Fabrication de feuilles, tubes, tuyaux en plastique destinée aux secteurs de l'agriculture et du BTPH)
- Ø Fabrication d'articles d'emballage et de conditionnement.

#### **h. Industries du papier et du carton**

- Ø Fabrication de pâtes à papier
- Ø Fabrication de papier pour impression, écriture et dessin
- Ø Fabrication de papier d'emballage et d'expédition
- Ø Fabrication du carton ondulé.

## **Opportunités d'investissement et Potentialités Existantes Dans le secteur agricole**

### **1. Données Générales Du Secteur**

Superficie totale de la wilaya :.....222 900 ha

Superficie agricole totale :.....198 750 ha

Superficie agricole utile :.....131 000 ha

Altitude moyenne :.....750 à 800m (Djebel El Ouahch 1000m)

Pluviométrie moyenne : 450 à 500mm

Nombre d'exploitations agricoles : 5 552 dont :

Exploitations privées : 3 719

Ø E.A.C. :420

Ø E.A.I. :1 180

Ø Fermes Pilotes : 07

Ø Autres : 226

Ø Nombre de retenus collinaires : 12

Ø Capacité mobilisable : 4 500m<sup>3</sup>

Ø Superficie irriguée : 3000 ha

### **2. Principales Productions Agricoles**

(Moyenne sur les 5 dernières années)

#### **▼ Production végétale**

Ø 800 000 qx de céréales

Ø 150 000 qx de pomme de terres

Ø 74 200 qx de légumes frais

Ø 31 100 qx de fruits

#### **▼ Production animale**

Ø 40 000 000 de litres de lait cru

Ø 47 000 000 d'unités d'œufs

- Ø 18 000 qx de viandes rouges
- Ø 20 000 qx de viandes blanches
- Ø 880 qx de miel

### **Dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole**

S'adresse à tout jeune diplômé et jouissant d'une qualification en relation avec l'activité agricole mettant en évidence la nécessité d'organiser sa contribution aux efforts déployés par le secteur.

L'activité projetée devra avoir comme support, l'exploitation agricole ou devra se dérouler dans son prolongement et participer à la préparation et à l'exécution de l'acte agricole ainsi qu'à la valorisation et la protection des produits agricoles.

#### **Mode de financement**

Ce dispositif s'appuie sur la société de LEASING "SALEM", qui est chargée de financer l'acquisition des équipements destinés aux jeunes investisseurs bénéficiant d'une partie de leurs coûts sur le F.N.R.D.A. (50%). Par ailleurs, le jeune investisseur est pris en charge pour les actions de formation professionnelle, d'installation de matière première.

#### **4. Procédures d'Adhésion Aux Différents Programmes**

- 1- F.N.R.D.A.
- 2- Programme jeune : P.A.I.E.
- 3- Concession agricole
- 4- P.P.D.R.

### **Perspectives**

Pour répondre à des besoins toujours croissants, il est attendu du secteur de l'agriculture :

- Ø L'intensification et l'accroissement de la production des céréales, de légumes secs ainsi que des cultures maraîchères notamment la pomme de terre.
- Ø L'amélioration et l'augmentation de la production laitière ainsi que la collecte de lait cru et sa livraison aux unités de conditionnement et de transformation.
- Ø L'augmentation de la superficie en irrigué grâce à la mobilisation des ressources hydriques par la réalisation de nouvelles collinaires, à cet effet 20 sites ont été retenus de même que l'utilisation des techniques économétriques d'eau.
- Ø L'extension des superficies arboricoles, notamment la mise en place de vergers intensifs.
- Ø La création d'unités de protection et de développement des patrimoines génétiques animal et végétal.

La politique d'investissement touristique est basée sur l'encouragement des initiatives privé et le partenariat

En appui à l'investissement touristique (ZET) et thermal 202 sources, et pour l'orientation et l'aide aux investisseur dans ce secteur .l'état a engagée une refonte de texte réglementaires et législatifs afin de rendre le cadre institutionnel plus flexible et mieux fonctionnel et d'adopter surtout les normes requises en matière d'hôtellerie et de tourisme.

- Ø la loi 03/01 relative au développement durable du tourisme 2010
- Ø la loi 03/03 portant sur les ZET et les sites touristiques
- Ø la création d'une agence foncière touristiques touristique (ANDI)
- Ø 18 projets de textes sont en voie de finalisation (touchant l'investissement)
- Ø projet de texte portant création de caisse de l'investissement
- Ø projet de texte sur les normes de constructions d'aménagement des établissements hôteliers
- Ø convention cadre signée entre la tutelle et le CPA du 22/11/2005
- Ø convention cadre signée entre la tutelle et le ministère du travail et la sécurité sociale du 22/01/2006 toutes ces actions, se focalisent en vue, de redynamiser encore plus l'investissement touristique privé.

## **1. Le téléphérique :**

Deux lignes téléphériques relieront la rue Tatache au CHU de Constantine sur une distance de 425 mètres et la cité L'émir Abdelkader au parking du CHU sur une distance 1091 mètres. Les études techniques de ce projet de 2 milliards de dinars ont été confié à l'entreprise Métro-Alger. Ce moyen de transport améliorera les prestations pour 100000 usagers du nord de la ville sans omettre évidemment les travailleurs du CHU dont l'effectif est estimé à 5000, à raison de 2000 passages par heure, et 24000 quotidiennement durant 12 heures de service.

La mise en service de ce moyen de transport prévu le mois de Septembre 2007, permettra d'alléger considérablement le pont suspendu « Sidi M'cid » considéré comme site touristique et séculaire de la ville

## **2. Le tramway**

le lancement de ce projet de 18 milliard de dinars prévu janvier 2007, est selon les experts d'INGEROP l'unique alternative en mesure de désengorger radicalement le centre ville de Constantine d'une part et d'apporter les aménagement urbain et les équipements nécessaire à une ville moderne d'autre part. Selon ce bureau d'études Français le tracé le plus adéquat qui épouse le relief topographique particulier de Constantine, impliquerait la disparition de la prison du Coudiat et du siège de la gendarmerie nationale située au boulevard Kennedy. Les prévision indiquent une garantie à 160 milles usagers journallement pour rejoindre le centre ville en un temps record. 27 minutes en partance de Zouaghi au centre ville et seulement 18 minutes de l'université Mentouri au centre ville. Prévu sur un parcours de 9 KM, l'extension de la ligne du tramway vers la nouvelle ville Ali Mendjli est déjà envisagée. Il est à souligner que ce projet prévoit un viaduc de 470 mètres reliant l'université Mentouri à la zone industrielle PALMA, 16 station, deux pôles d'échange et des aménagements urbains.

### **3. La nouvelle ville universitaire**

Un autre projet d'envergure qui dûment à Constantine son statut de ville et de pôle universitaire, d'un coût globale révisionnel de 220 milliards de dinars.

La nouvelle ville universitaire sera érigée sur une superficie de plus de 150 hectares à Ali Mendjeli. Elle abritera ce qui suit :

- 13 pôles pédagogiques de 52500 places pédagogique.
- 20 résidences universitaires de 40000 lits
- un pôle sportif
- un pôle central (blocs administratif, restaurant,...)
- un pôle de départ et d'arrivée.
- une zone d'habitat avec tous les aménagements et commodité nécessaire (sûreté, aires de jeux, mosquée ...)
- une zone commerçante.

### **4. Le nouveau pont Trans-Rhumel**

Un projet futuriste qui modifiera radicalement le visage de la ville et reliera les deux rives de Rhumel, du plateau du Mansourah au carrefour de la place de l'ONU prévoyant des dessertes de liaison avec plusieurs quartiers et cités de la ville. La réalisation d cet ouvrage d'art est estimé à 15 milliards de dinars, sa longueur atteindra les 1150 mètre, et sa largeur est de 20 mètres. Ce pont reliera également la rive ouest aux auteurs du Mansourah et désengorgera les cités Loucif, L'emir Abdelkader, les zones de Djebel EL Ouahch et de l'hôpital universitaire de Constantine.

Programmes Communaux De Développement.....	200,0 Milliards de DA
Habitat Et Urbanisme.....	555,0 Milliards de DA
Enseignement supérieur Et recherche scientifique.....	141,0 Milliards de DA
Education Nationale.....	200,0 Milliards de DA
Formation et enseignement Professionnel.....	58.5 Milliard de DA
Santé Et Population.....	85,0 Milliards de DA
Ressources en eau alimentation De la population en eau...	127.0 Milliards de DA
Jeunesse Et Sports.....	60,0 Milliards de DA
Culture.....	16,0 Milliards de DA
Energie (raccordement des foyers au gaz Et a l'électricité)....	65,5 Milliards de DA
Emploi Et Solidarité Nationale.....	95,0 Milliards de DA.
Communication (développement : radio et télévision).....	19.1 Milliards de DA
Affaires religieuses (réalisation D'infrastructures de culte)...	10.0 Milliard de DA
Aménagement du territoire et environnement.....	36,5 Milliards de DA
Transports.....	700,0 Milliards de DA
Travaux Publics Autoroutes – Routes – Ports – Aéroports....	600.0 Milliards de DA
Ressources En Eau (Infrastructures Hydrauliques).....	393.0 Milliards de DA
Pêche et ressources halieutiques.....	12,0 Milliards de DA
Tourisme.....	3,2 Milliards de DA.
PME et artisanat.....	4,0 Milliards de DA
Poste Et Technologies De L'information, Communication...	16,3 Milliards de DA.
Justice.....	34, 0 Milliards de DA
Commerce.....	2, 0 Milliards de DA.
Agriculture Et Développement Rural.....	300.0 Milliard de DA.
Industrie.....	13,5 milliards de DA.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE CONSTANTINE**

**COMITE D'ASSISTANCE DE LOCALISATION**  
**ET**  
**DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT**  
**C.A.L.P.I**

**FICHE TECHNIQUE DU PROJET PRESENTE EN VUE  
DE LA PREAFFECTATION DE TERRAIN**

PROJET P.M.E

FICHE TECHNIQUE A DEPOSER AUPRES DU SECRETARIAT DU CALPI  
SECRETARIAT GENERAL DE LA WILAYA DE CONSTANTINE

Enregistre sous le n°.....le.....

## FICHE TECHNIQUE DU PROJET PRESENTEE PAR

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

RAISON SOCIALE : .....

N° DE TELEPHONE : .....

N° DE TELEX : .....

ADRESSE EXACTE : .....FAX.....

INTITULE DU PROJET : .....

**I-DOSSIER D'AGREMENT (ANDI)**

OUI

NON

-NOM ENCORE DEPOSE

--	--	--	--	--	--

-DEPOSE LE

--	--	--	--	--	--

-ACCORDE LE

--	--	--	--	--	--

**II-TERRAIN**

-SUPERFICIE DEMANDEE

--	--	--	--	--	--

-DONT COUVERTE

--	--	--	--	--	--

-PRECISER LE LIEU SOUHAITE.....

.....

-APC DE : .....

-ZONE D'ACTIVITES DE : .....

-HORS ZONE D'ACTIVITES (LIEU A PRECISER) : .....

**III-MONTANT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT**

EN DINARS.....

EN DEVICES.....

(1) PRECISER LE NOM DU GERANT OFFICIEL

**IV-ACTIVITE PROJETEE:** .....

.....

-CREATION

--	--	--	--	--	--

-EXTENSION

-TRANSFERT

-PRECISER LE LIEU DE PRODUCTION:.....

.....

### **V-SECTEUR D'ACTIVITE**

-AGRO-ALIMENTATION

-TRANSFORMATION METALLIQUE

-TRANSFORMATION BOIS ET DERIVES

-INDUSTRIE MECANIQUE

-RECUPERATION

-INDUSTRIE PLASTIQUE

-INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

-MATERIAUX DE CONSTRUCTION

-ELECTRICITE ELECTRONIQUE

-AUTRES (A PRECISER)

.....

.....

### **VI-CONSISTANCE DU PROJET (JOINDRE PLAN DE MASSE)**

-SURFACE TOTALE NECESSAIRE

-BATIMENT DE PRODUCTION (COUVERT)

-ESPACE VERT

-PARKING

-AIRE DE STOCKAGE

### **VII-EQUIPEMENTS**

-COMMANDES  OUI  NON

-(JOINDRE COPIES FACTURES PRO FORMAS OU BONS DE COMMANDE)

-REÇUS  OUI  NON

-(JOINDRE FACTURES D'ACHATS)

**VIII-NATURE DES EQUIPEMENTS**

NATURE	NOMBRE	ACQUIS LE

EQUIPEMENT EN PRODUCTION

 OUI NON

INDIQUER LE LIEU DE PRODUCTION:.....

.....

EQUIPEMENTS REÇUS MAIS NON UTILISES (EN ATTENTE D'UN TERRAIN)

 OUI NON

**IX-MATIERES PREMIERES**

TYPE	QUANTITE/AN	ORIGINE

\*Préciser l'unité

**X-PRODUCTION**

NATURE	QUANTITE	DESIGNATION		
		MARCHE LOCALE	NATIONAL	EXPORTATION

\*Préciser l'unité

**XI-PREVISION D'EMPLOIS**

CATEGORIES S.P	PERMANENTS	TEMPORAIRES
<b>TOTAL</b>		

**XII-BESOINS**

-EN EAU POTABLE

-EN EAU INDUSTRIELLE

-ENERGIE ELECTRIQUE

-TELEPHONE –FAX

-EN GAZ

**XIII-PRET BANCAIRE**

-Demandé  OUI  NON

-Obtenu le

-Remboursement devant intervenir le

Je déclare sur l'honneur que les informations communiquées ci-dessus sont exactes:

Je déclare aussi m'engager à lancer les travaux de réalisation, 06 mois après la réception de l'accord définitif d'attribution du lot de terrain.

Faute de non respect des ou d'un de ces engagements la wilaya ou l'organisme compétent procédera à l'annulation d'office de la décision d'affectation.

Fait à .....le.....

Signature et cachet (éventuel)

A l'égaliser

**-A- SITUATION DES ZONES INDUSTRIELLES  
DE LA WILAYA DE CONSTANTINE**

Localisation	Superficie			Lots		Nature Juridique	Etat des viabilisations	Gestionnaire
	Totale	Cédée	Disponible	Cédée	Non cédée			
<b>Ben H'hida Aissa Didouche Mourad</b>	95ha55a13ca	73ha34a48ca	1ha48a42ca	194	03	Communal D.Mourad Transfert en cours à l'A.F.W de constantine	En cours de réhabilitation	La S.G.I De Constantine
<b>Tarf Ben Badis</b>	44ha64a50ca	323ha50a18ca	15ha15a91ca	164	(*) 13+21	URBACO	Dégradation partielle	La S.G.I De Constantine
<b>Palma Constantine</b>	73ha38a77ca	63ha89a63ca	Saturée	79	00	URBACO	Réfection partielle voirie	La S.G.I De Constantine
<b>TOTALE</b>	616ha58a40ca	460ha74a29ca	16ha64a33ca	437	37			

(\*) Nbre de lots en contentieux: 21

**-B- SITUATION DES ZONES INDUSTRIELLES  
DE LA WILAYA DE CONSTANTINE**

Localisation	Superficie			Lots		Nature Juridique	Etat des viabilisations	Gestionnaire
	Totale	Cédée	Disponible	Cédée	Non cédée			
Rummel Constantine	77ha44a62ca	54ha47a83ca	saturée	83	00	L'AGF de Cne	Etat moyen Réfection V.R.D Dégradés.	La S.G.I De Constantine
Boumerzoug Constantine	41ha90a35ca	37ha36a15ca	Saturée	18	00	L'AGF de Cne	Bon état	La S.G.I De Constantine
24 Fevrier 1956 Constantine	38ha76a14ca	61ha50a99ca	saturée	63	00	Terrain Domanial	Bon état	La S.G.I De Constantine
Ali Mendjeli El khroub	75ha65a00ca	61ha50a99ca	Environ 2.5 ha	239	(*) 05	URBACO	Viabilisation En voie d'achèvement	La S.G.I De Constantine

(\*) Nbre de lots en contentieux: 02

Localisation	Superficie			Lots		Nature Juridique	Etat des viabilisations	Gestionnaire
	Totale	Cédée	Disponible	Cédée	Non cédée			
<b>El Khroub</b>	11ha87a16ca	11ha87a16ca	saturée	113	00	Communal Khroub	Bon état Réfection partielle voiries	La S.G.I De Constantine
<b>Ben Badis</b>	11ha50a20ca	08ha57a05ca	6ha87a41ca	13	46	A.F de Cne	Bon état V.R.D Dégradés	La S.G.I De Constantine
<b>Ain Abid</b>	03ha51a18ca	01ha93a95ca	00ha20a1ca	20	2	A.F de Cne	Bon état V.R.D Dégradés	La S.G.I De Constantine
<b>Ain Smara</b>	21ha58a30ca	10ha95a49ca	00ha38a65ca	107	3	A.F de Cne	Bon état V.R.D Dégradés	La S.G.I De Constantine
<b>B'kira</b>	10ha00a50ca	08ha08a57ca	saturée	134	00	A.F de Cne	Dégradation totale des V.R.D	La S.G.I De Constantine

Localisation	Superficie			Lots		Nature Juridique	Etat des viabilisations	Gestionnaire
	Totale	Cédée	Disponible	Cédée	Non cédée			
Ibn Ziad 1	01ha44a34ca	01ha08a65ca	saturée	15	00	A.F de Cne	MAUVAIS ETAT Dégradation V.R.D	La S.G.I De Constantine
Ibn Ziad 2	08ha05a00ca	04ha16a83ca	1ha22a96ca	27	14	A.F de Cne	Viabilisation Non Achevée	La S.G.I De Constantine
Zighoud Youssef	34ha25a20ca	18ha51a47ca	Env. 5ha	108	48	A.F de Cne	Etat moyen Tvx de Viabilisation Non achevées.	La S.G.I De Constantine
Messaoud Boudjriou	09ha85a60ca	07ha89a24ca	5ha12a57ca	25	50	Communal M.Boudjriou	CONVERTIE EN Zhun.	La S.G.I De Constantine
Wilaya de Constantine	345ha83a74ca	251ha82a83ca	20ha17a84ca	965	168			

## TABLEAUX

<b>Tableau N° 1 :</b>	Tendance Générale des Indicateurs.....	<b>24</b>
<b>Tableau N° 2 :</b>	Evolution des PME dans les dix premières wilayas.....	<b>24</b>
<b>Tableau N° 3 :</b>	Le marché de l'emploi dans la wilaya.....	<b>32</b>
<b>Tableau N° 4 :</b>	La répartition des projets d'investissement.....	<b>33</b>
<b>Tableau N° 5 :</b>	Etat des projets retenus par le CALPI.....	<b>36</b>
<b>Tableau N° 6 :</b>	Etat de projets en cour de réalisation.....	<b>37</b>
<b>Tableau N° 7 :</b>	Les volets du programme MEDA.....	<b>48</b>
<b>Tableau N° 8 :</b>	Les projets accordées par FGAR.....	<b>51</b>

**Sigles Et Abréviations**

**CALPI:** Comité d'assistance de localisation pour la promotion de l'investissement

**ANDI:** Agence nationale pour le développement de l'investissement

**CNI :** Le conseil national de l'investissement

**SGI:** Société de gestion immobilière.

**AF:** Agence foncière.

**DMI:** Direction des mines et d'industrie.

**ANEM:** Agence nationale de l'emploi.

**DPAT:** Direction de planification et d'aménagement du territoire.

**DCA :** La direction de la chambre de l'agriculture

**ZI :** zone industrielle

**ZA :** zone d'activité

**S.A.T :** la surface agricole total

**PIBA :** produit intérieur brut Algérien

**BM :** Banque Mondial

**FMI :** Fond Monétaire International

**P.S.R.E :** plan de soutien à la relance économique

**F.R.N.D.A :** Le fond national de la relance et le développement agricole

**FGAR :** fond de garantie au PME / PMI

**MEDA :** programme d'appui aux PME / PMI algériennes

**PCD :** programme communal de développement

**FCCL** : fond commun des collectivités locales

**P.A.S** : plan d'ajustement structurel

**CNES** : Conseil national économique et social

**ANAT** : Agence nationale de l'aménagement du territoire

**PAW** : Le plan d'aménagement de la wilaya

**PAC** : Le plan d'aménagement communal

**TVA** : taxe sur la valeur ajoutée

**TBS** : taxe sur les bénéfices des sociétés

**APC** : L'assemblée populaire communal

**MICL** : ministère de l'intérieur et des collectivités locales

**USD** : le dollar Américain

المراجع باللغة العربية:

- & الدكتور/ إسماعيل شعبان " مقدمة في اقتصاد التنمية" – دار هرمة للطباعة والنشر – الجزائر 1997.
- & الدكتور/ حسين إبراهيم " إدارة المشاريع ودراسة جدواها الاقتصادية" – دار النهضة العربية 1991.
- & الدكتور/ سعيد عبد العزيز عثمان " دراسة جدوى المشروعات، بين النظرية والتطبيق" – كلية التجارة – جامعة الإسكندرية 1993.
- & الدكتور/ سمير محمد عبد العزيز " الجدوى الاقتصادية لمشروعات الاقتصادية" – مكتبة ومطبعة الإشعاع الفنية – الإسكندرية 1999.
- & الدكتور/ عبد الحق بو عتروس " البنوك التجارية" – جامعة قسنطينة 2000.
- & الدكتور/ عبد السلام أبو قحف " اقتصاديات الإدارة والاستثمار" – كلية التجارة – جامعة الإسكندرية وبيروت 1993.
- & الدكتور/ عبد العزيز فهمي هيكل " أساليب تقييم الاستثمارات" شركة منشورات – دار الراتب الجامعية – بيروت 1993.
- & الدكتور/ محمد الحجازي "الخصوصية، دور الدولة ودور القطاع الخاص" – جامعة بيروت 1992.
- & الدكتور ناصر لباد " القانون الإداري، النشاط الإداري" – دار لباد 2004.

### OUVRAGES

1. Debboub Y, « le nouveau mécanisme en Algérie », OPU, Alger, 1995, p.7
2. Gouttebel J-Y., « la stratégie de développement territorial », Paris, Ed, Economica, 2003, p.164
3. Houdayer R., « évaluation financière des projets », Ed, Economica, 1999, p.371
4. Koudri A., « économie d'entreprise », Ed, Distribution, Alger, 1999, p.19
5. Lavalette G, Niculescu M., « stratégie de croissance », Ed, D'organisation, 1999, p.11
6. MESLI E., « les vicissitudes de l'agriculture algérienne ». Ed, Dahlab, Alger, 1996, p.222
7. Nguyen P., « investissement : évaluation d'actifs et gestion du risque », Ed, Economica, 2000, p.13
8. Toudjine S., « comment investir en Algérie », OPU, Benaknoun, Alger, pp. 39-40

### REVUES

1. Benchahra M., « effets de l'ajustement structurel en Algérie », revue de science humaine, Université Ibn Khaldoun, Tiaret, 2005, N° 18, p.6
2. Youssefi M., « les objectifs du décret législatif 93/12 », revue de l'école national de l'administration, 1999, N° 02, p.53

### SEMINAIRES

1. Termoul R et kherbachi H., « essai d'approche du développement local : cas de la wilaya de Bejaïa » in actes du séminaire international « gouvernance locale et développement territorial », Constantine 26-27 Avril 2003, pp.156-158
2. Gilly J.P et Perrat J., « la dynamique institutionnelle des territoires entre gouvernance locale et régulation globale » in actes du séminaire international « gouvernance locale et développement territorial », Constantine 26-27 Avril 2003, pp.190-194

3. ferguène A., « développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation » in acte du séminaire « la dynamique de développement local », faculté des sciences économiques et sciences de gestion, Constantine du 19-22 Juin 2006, p.4

### **ETUDES**

1. Azzi L et yaghoubi M., « L'effet de l'ajustement structurel sur l'économie locale: le cas de la wilaya de M'sila », université Mohamed Boudiaf, M'sila, 2005, p.6,
2. CNES., « Le rôle du foncier dans la promotion des PME » étude sur « La politique de développement de la PME en Algérie » 2003, p.222

### **RAPPORTS**

1. Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT), rapport « demain l'Algérie » tome I « l'Algérie aujourd'hui » 1994, p.73
2. Boudra B., « l'évolution du droit de l'investissement en Algérie » rapport présenté lors du séminaire sur l'investissement 29-30 Mars 2006
3. Djabar B., « le fond de garantie des PME » rapport présenté l'ors du séminaire de l'investissement 29-30 Mars 2006
4. boudemagh N., « investissement dans le tertiaire et les zones » rapport présenté lors du séminaire sur l'investissement 29-30 Mars 2006
5. Chiahi M., « mise à niveau des entreprises par le programme EURO développement » rapport présenté l'ors du séminaire de l'investissement 29-30 Mars 2006
6. Charabi A., « question sur l'investissement au niveau de la wilaya de Constantine » rapport présenté l'ors du séminaire de l'investissement 29-30 Mars 2006
7. Benakmoum R., « développement du tourisme à Constantine » rapport présenté lors du séminaire sur l'investissement 29-30 Mars 2006
8. CNES., « l'agriculture en Algérie », 2005
9. CNES. , « note de conjoncture du premier semestre 2006 », Juillet 2006

### LOIS ET ORDONNANCES

1. L'ordonnance N° 67-24 du 18 Janvier 1967 portant code communal
2. L'ordonnance N° 69-38 du 28 Mai 1969 portant code de la wilaya
3. L'ordonnance N° 71/74 du 16 /11/ 1971 pour la création des entreprises publiques locaux
4. La loi N° 90/08 et 90/09 du 07/04/1990 pour la commune et la wilaya
5. La loi N° 90/11 du 21/ 04/ 1990 qui correspond aux relations de travail
6. Décret exécutif N° 95/22 du 26/08/1995 pour la privatisation des entreprises publiques
7. L'ordonnance N° 01-03 du 20/08/2001 relative à l'investissement
8. La loi du 30 /08/ 2006 pour la régulation foncière

### LES SITES INTERNET

<http://www.monde-diplomatique.fr>

<http://www.ons.dz>

<http://www.cnes.dz>

<http://www.Algerie-watch.dz>

<http://www.Algerie-economie.dz>

<http://www.Algerie-dz.com>

[http:// www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

<http://www.imf.org/>

<http://www.cirta-info.dz>

<http://www.fagr.dz>

<http://www.meda.dz>

<http://www.crdi.com>

<http://www.andi.dz>

<http://www.omc.com>

## **Le résumé**

Nous avons constaté au début de ce travail, que chaque développement économique local, nécessite une stratégie, qui tient en compte les spécificités culturelles ainsi que les ressources disponibles localement.

Pour l'Algérie, et depuis son indépendance, l'économie locale est complètement marginalisée, car on a toujours préféré la stratégie nationale qui ne tient pas en compte l'échelle locale.

Mais avec le changement de stratégie économique nationale dès 1990, une nouvelle vision est apparue, les responsables de l'état sont convaincus maintenant que le secteur privé et les projets d'investissement qui engendrent, sont les seuls capables d'assurer le développement et la prospérité du pays.

La promulgation de la loi de 1993, a permis aux collectivités locales d'intervenir dans l'activité économique locale par deux dispositifs (ANDI et CALPI) qui pourraient être le moteur d'une dynamique territoriale.

Notre travail se base sur l'évaluation des projets concrétisés dans ces deux dispositifs. Nous avons remarqué que ce processus souffre d'une paralysie absolue, on a présenté une analyse complète des différents obstacles qui en conduisent à cet état, en plus nous avons présenté les tentatives prises par les autorités locales qui ont montré une grande volonté pour faire redémarrer ce processus.

A la fin nous avons présenté quelques orientations qui pourraient être les jalons d'une reprise efficace et durable de ce processus.

## Abstract

We noted in the beginning of this work, that every local economic development, require a strategy, that holds in account the specific cultural so the available resources locally.

For Algeria, and since his/her/its independence, the local economy is marginalized completely, because one has preferred the national strategy that doesn't hold in account the local scale always.

But with the change of national economic strategy since 1990, a new vision it appeared, the persons responsible of the state his/her/its convinced now that the private sector and the investment projects that generate, are the only ones capable assured the development and the prosperity of the country.

The enactment of the law of 1993 has permitted to the local collectivities to intervene in the local economic activity by two devices (ANDI and CALPI) that could be the motor of a territorial dynamics.

Our work is based on the assessment of the projects concretized in these two devices. We noticed that this process suffers of a paralyzes absolute, one presented a complete analysis of the different obstacles that drives of it to this state, in more we presented the attempts taken by the authority local that shown a big will of it to make started again this process.

At the end we presented some orientations that could be the poles of resumption efficient and lasting of this process.

## ملخص

لقد رأينا في بداية هذا العمل بأن كل تطور للاقتصاد المحلي يستوجب إستراتيجية تأخذ بعين الاعتبار الخصائص الثقافية وكذلك الوارد المتوفرة لذا الإقليم.

بالنسبة للجزائر، ومنذ استقلالها لم يحض الاقتصاد المحلي بالاهتمام الكافي بل عانى في المجمل من الإقصاء والتهميش وذلك يرجع على السياسة المتبعة والتي في مجملها تقوم بالتخطيط الوطني دون مراعاة الجانب المحلي.

كن بتغيير السياسة الاقتصادية للبلاد بداية من عام 1990 بدر في الوجود رؤية جديدة، الآن أصبح المسؤولون على البلاد يشجعون القطاع الخاص والمشاريع الاستثمارية، لأنهم أيقنوا بأنهم هم السبيل الوحيد النهوض بالاقتصاد الوطني وتحقيق التنمية والازدهار.

هذه السياسة تعززت بإصدار قانون الاستثمار سنة 1993 الذي بموجبه أصبح للجماعات المحلية الحق في التدخل في الاقتصاد المحلي وتنميته عن طريق هيئتان هما (ANDI و CALPI) اللذان يعتبران المحرك الرئيسي لديناميكية الإقليم.

هذا العمل يركز على تقييم المشاريع المنتجة تحت إشراف هاتان الهيئتان، هاته المشاريع التي تعاني من مشاكل جمة أدت دون الحيال إلى تحقيقها ميدانيا.

لقد قمنا بتحليل دقيق إلى مختلف العراقيل التي أدت إلى هذه الحالة الخطيرة، لذلك قمنا بتسليط الضوء على دور السلطات المحلية في بعث وتنمية هذا العامل الأساسي في تنمية الاقتصاد المحلي.

في الأخير قمنا بإعطاء بعض المقترحات التي رتبنا وحسب رأينا الوسيلة الكفيلة بالنهوض بهذا الطور وجعله وسيلة فعالة للنهوض بالاقتصاد المحلي.